UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

« Le combat pour l'identité d'un immigré africain résidant en France depuis la période des indépendances à nos jours à travers dans la peau d'un sans -papiers d'Aboubacar Diop»

Nijimbere, Egide; Sous la direction de : Dr. Adelin MPEREJIMANA

2016
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1093

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

R.
896.
NIJ

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

DEPARTEMENT DE LANGUE ET LITTERATURE FRANÇAISES

« LE COMBAT POUR L'IDENTITE D'UN IMMIGRE AFRICAIN RESIDANT EN FRANCE DEPUIS LA PERIODE DES INDEPENDANCES A NOS JOURS A TRAVERS *DANS LA PEAU D'UN SANS –PAPIERS* D'ABABACAR DIOP »

Par

Egide NIJIMBERE

Sous la direction de :

Dr. Adelin MPEREJIMANA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de licencié en Langue et Littérature Françaises

Bujumbura, Novembre, 2016

DEDICACE

A vous notre cher père ;
A vous notre regrettée chère mère ;
A vous mes sœurs ;
A vous tous ceux qui font le tout possible pour la promotion des Droits Humains;

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

C'est grâce à l'intervention de plus d'une personne que ce travail a pu être réalisé. Que celles-ci trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

A tous les éducateurs que nous avons connus au cours de notre cursus scolaire et académique pour la formation intellectuelle et morale que nous avons reçu d'eux et à tous ceux à qui nous devons ce que nous sommes aujourd'hui, nous adressons nos sincères remerciements.

Nous pensons en premier lieu au professeur Adelin MPEREJIMANA qui a dirigé notre travail avec beaucoup de générosité et de rigueur scientifique. Ses conseils pertinents, ses remarques ainsi que sa disponibilité nous ont éclairé la réalisation de notre travail.

Nos sentiments de reconnaissance s'adressent également à tous les professeurs de la faculté des lettres et sciences humaines et plus particulièrement ceux du département de Langue et littérature Française. L'éducation tant scientifique que morale qu'ils nous ont donnée a été d'une grande utilité.

Nous disons enfin merci à notre famille, à toutes les personnes qui ont contribué matériellement et moralement à la réalisation de ce travail. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

ZUS : Zones Urbaines Sensibles

CIMADE : Comité Inter-Mouvement Auprès Des Evacués

MRAP : Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples

GISTI : Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés

LDH : Ligue des Droits de l'Homme

SS : Société de Service

CNLS : Centre National de Recherche Scientifique

CNT : Confédération Nationale du Travail

RESUME DU MEMOIRE

Au cours du travail, il était question de montrer le combat pour l'identité des immigrés africain s résidant en France depuis la période des indépendances à nos jours à travers l'œuvre **Dans la peau d'un sans-papiers** d'Ababacar DIOP.

En effet, depuis le contact de la France avec l'Afrique, beaucoup d'Africains ont émigré vers la France suite aux raisons diversifiées telles que les raisons socio-économique, politique et historique. Malgré les différents enseignements qu'ils avaient eus sur l' « Eldorado français », ils ont été désillusionnés. Une fois arrivés en France, ils font face à une vie très difficile suite aux lourdes mesures mises en place par le gouvernement d'accueil, qui tendent à les mettre en quarantaine. Et face à cela, ils se lèvent, unis, pour défendre leurs droits sur le territoire français.

Ainsi, le travail s'articule sur trois chapitres à savoir les causes de l'émigration, les problèmes d'intégration d'un immigré africain en France et les mécanismes de combat pour l'identité d'un immigré africain.

Concernant le premier chapitre, il a été nécessaire de montrer que le phénomène est lié aux antécédents coloniaux, aux causes historico-économiques. Il est aussi lié au souci de la métropole de garder une main mise sur ces anciennes colonies ce qui crée un manque d'indépendance économique et politique.

Dans le deuxième chapitre, il a été nécessaire de montrer les difficultés auxquelles fait face l'immigré africain dès son entrée en France jusqu'à d'autres moments qui suivent. Donc il devient victime de tous les maux de discrimination, d'injustice, de racisme... malgré l'existence des institutions de la France, un pays réputé en matière du respect des droits humains qui devraient le protéger.

Le troisième chapitre montre les mécanismes de combat entrepris par les sans-papiers africains dans le but de lutter pour leurs droits en France. Ils ont opté pour les manifestations pacifiques, les grèves de la faim, le recours aux avocats, la sensibilisation de toute sorte afin que le gouvernement français donne une réponse adéquate à leurs revendications.

En conclusion, le dur parcours de Diop, du Sénégal vers la France et les difficultés qu'il a connues, constituent l'exemple des durs parcours des autres Africains qui quittent souvent l'Afrique pour l'Europe. C'est ainsi qu'il parle en faveur de tout immigré africain.

Table des matières

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS iii
RESUME DU MEMOIRE iv
Table des matières v
0. INTRODUCTION GENERALE 1
0.1. Problématique 2
0.2 . Motivation et intérêt du sujet 3
0.3. Hypothèses de travail 4
0.4. Les objectifs 4
0.5. Méthodologie 4
0.6. Les grandes articulations du travail 5
0.7. Présentation de l'auteur 6
0.7.1. Vie de l'auteur 6
0.7.2. Son œuvre 6
0.7.3. Résumé de l'œuvre 6
CHAPITRE I. : LES CAUSES DE L'EMIGRATION 8
0. INTRODUCTION 8
I.1. Les causes de l'émigration 9
I.1.1.La fascination pour la France et sa culture 9
I.1.1.1. La passion pour le football français 10
I.1.1.2. La passion pour la langue française 10
I.1.1.3. La passion pour les auteurs français 11
I.1.1.4. La France vue comme Eldorado 11
I.1.1.5. La politique coloniale française 12
I.1.2. Les types d'émigration 14
I.1.2.1. L'émigration militaire 14
I.1.2.2. L'émigration étudiante. 14
I.1.2.3. L'émigration travailleuse 15
I.1.2.4. Les influences 16
I.1.3. L'histoire coloniale française et ses conséquences sur les immigrés 17
I.1.3.1. L'histoire coloniale française 17
I.1.3.2. Conséquences de l'histoire coloniale française sur les immigrés 19

I.1.3.2.1. La naturalisation 19
I.1.3.2.2. L'assimilation 20
I.1.4. Les problèmes de démocratie 21
I.1.5. La misère 21
I.1.6. Les mouvements de contestation politique 22
I.1.7. L'opacité dans la gestion des richesses nationales 22
I.1.8. L'exploitation des pays africains par les pays développés 23
I.2. Les opportunités pour Diop pour réaliser son objectif 24
1.2.1. Recherche de petits boulots et des contacts 24
I.2.2. Adhésion à des clubs de football 25
I.2.3. Participation à des mouvements contestataires 25
CHAPITRE II. LES PROBLEMES D'INTEGRATION D'UN IMMIGRE AFRICAIN EN FRANCE 29
II.0. Introduction 29
II.1. La haute surveillance des autorités 29
II.2. Discrimination des immigrés 30
II.2.1. Discrimination au travail 31
II.2.1.1.Difficulté pour trouver du travail 31
II.2.1.2. Traitement inégal au travail 32
II.2.1.3. Licenciement injuste au travail. 33
II.2.1.4. Problèmes de paiement 34
II.2. 2. Injustice sociale 34
II.2.3. Les immigrés boucs-émissaires 36
II.2.4. La violation des droits de l'homme 37
II.2.4.1. La séparation des familles et refus d'inscription à l'école 37
II.2.4.2. La xénophobie et le racisme 38
II.2.4.3. Refus d'octroi du titre de séjour 40
II.2.5. La violation de la constitution 40
II.2.6. Les problèmes de logement 41
CHAP III : LES MECANISMES DE COMBAT POUR L'IDENTITE D'UN IMMIGRE AFRICAIN 44
III.0. Introduction 44
III.1. Demande de soutiens auprès des particuliers 44
III.1.1. La ligue des droits de l'homme 44
III.1.2. LA CIMADE 45

III.1.3. Les pères de l'Eglise....45
III.2. L'organisation du combat....45
III.2.1. La création des associations....46
III.2.2. La mise en place des organes....46
III.2.3. La création d'une coordination nationale....46
III.2.4. Recueil des quêtes de solidarité....47
III.2.5. L'élection de porte- parole....47
III.3. La détermination pour le combat....47
III.3.1. L'unité entre tous les immigrés....48
III.3.2. Le combat par voie non violente....49
III.4. Organisation des manifestations....49
III.5.Usage des différentes stratégies....50
III.5.1. L'usage des tracts....50
III.5.2. La conscientisation....50
III.5.3. organisation des journées portes ouvertes....50
III.5.4. L'organisation des prières....51
III.5.5. Affirmation de leur identité....51
III.5.5.1. Leurs noms....51
III.5.5.2. La religion....52
III.5.6. L'organisation des bals....52
III.5.7. La marche des femmes....52
III.5.8. Les communiqués de presse....53
III.5.9. Le recours aux avocats....53
III.5.10. L'usage des manifestes....53
III.5.11. Grèves de la faim....54
III.6. Intensification des manifestations....55
III.7. L'occupation des lieux publics....55
III.7.1. L'occupation de l'église Saint –Ambroise....56
III.7.2. L'occupation de la mairie....56
III.8. Le renforcement du combat....56
III.8.1. Le soutien de la part de certains Français....57
III.8.2. Le soutien des comédiens français....58
III.8.3. Le soutien des autres organisations extérieures....59
III.8.4. Le soutien du pape....59

III.8.5. Le soutien des syndicats français59
III.9. L'escalade du combat60
III.9.1. Exigence d'une rencontre avec les autorités60
III.9.1.1. La rencontre avec les préfets60
III.9.1.2. La rencontre avec le Directeur Général de la police60
III.9.2. Demande de l'audience au Ministre de l'intérieur61
III.9.3. Forte demande du respect des lois et traités61
III.9.3.1. Le respect de la liberté de circulation62
III.9.3.2. La contestation des lois Pasqua62
III.9.4. Rédaction d'une lettre au président de la République63
III.9.4.1.Le Retour sur l'histoire coloniale de la France63
III.9.4.2. Les réclamations64
III.9.4.3. Refus de la politisation de leurs réclamations65
CONCLUSION GENERALE66
Bibliographie68

0. INTRODUCTION GENERALE

La littérature négro- africaine d'expression française est une littérature de combat depuis sa naissance jusqu' aujourd'hui. Elle est née dans des circonstances difficiles de la colonisation de l'Afrique par la France. Elle est donc liée à l'histoire entre la France et ses anciennes colonies.

Ladite colonisation française a eu beaucoup de conséquences qui pèsent encore sur les anciennes colonies françaises et même sur la France comme le souligne Pascal BLANCHARD (2005 :217): *« Les relations entre la France et les anciennes colonies sont fort complexes, une histoire d'amour et de haine, certaines blessures ont été longues à cicatriser. »*

Et l'une de ces dites conséquences, c'est l'immigration qui s'observe depuis la période coloniale à nos jours. Cela faisant, beaucoup d'Africains en provenance de ces dites anciennes colonies françaises se sont trouvés vivant en France suite aux raisons diversifiées telles que les raisons ***politiques, socio- économiques et historiques*** **.**

Entre-temps, certains d'entre eux ont été intégrés dans la société française soit par naturalisation, soit par assimilation et d'autres non. Pourtant, la France avait mis en place des lois qui leur permettaient de résider sur son territoire.

Malgré cela, certains se voient humiliés, maltraités, exclus et même expulsés après beaucoup d'années qu'ils viennent de passer en France.

Face à cela, ces immigrés se sont mis ensemble pour défendre leur dignité, leurs droits bafoués de vivre en France tout en se référant à l'histoire entre la France et leurs pays d'origine. C'est le même cas pour Ababacar DIOP dans son œuvre autobiographique ***Dans la peau d'un sans –papiers*** où il se met lui- même en avant dans un mouvement de lutte pour l'identité de ces dits immigrés , et contre les lois qui tendent à les faire des gens de seconde zone sur le territoire français en oubliant le rôle joué par leurs parents dans sa libération pendant la deuxième guerre mondiale.

L'écrivain Ababacar DIOP tend à faire ce que CATHERINE Wihtol de Wenden (2009 :9) nous dit *: « Les associations de défense des droits de l'homme, les sans-papiers réclament le droit d'avoir des droits.»*

A côté de cela, le terme « identité »peut s'appréhender sous plusieurs angles. D'après le dictionnaire *Encyclopaedia universalis* (1989 :899), le mot « identité » peut se définir sous trois angles : philosophique, psychologique et anthropologique »

Au point de vue ***philosophique,*** il définit que l'identité est celle de l'entité égale à soi. Il ajoute qu'un énoncé d'identité se réfère seulement aux critères d'identité sous lesquels la relation « x =y » est pensée, sans qu'il soit exigé une équivalence.

Le deuxième angle ***psychologique*** spécifie en montrant que « mon identité c'est ce par quoi je me définie et me connais, ce par quoi je me sens accepté et reconnu comme tel par autrui ».

Et en tenant compte du troisième angle, c'est- à –dire l'angle ***anthropologique,*** cet ouvrage définit comment un individu ou une collectivité se reconnaît ou se rassemble par une marque distincte ou sous une désignation commune.

En bref, tous ces trois angles renvoient à un seul point de reconnaissance mutuelle, de s'accepter pour des personnes ou des gens habitant un seul milieu mais présentant de nombreuses diversités.

De plus, l'identité est présentée comme étant surtout axée sur les appartenances linguistique, ethnique, religieuse ; sur les origines culturelles. L'identité se prouve alors source de conflits qui marquent souvent les sociétés humaines par l'humiliation, l'exclusion, le racisme, la discrimination sous le seul motif que son origine sociale est différente de celle de l'autre . C'est alors la même chose pour les immigrés africains en France où Ababacar DIOP nous montre comment ils combattent pour leur reconnaissance en France afin de vivre pacifiquement et librement avec les autres dans leurs différences, tout en tenant compte de l' histoire coloniale de la France.

En effet, les problèmes identitaires que connaissent actuellement les immigrés africains qui résident en France sont liés à l'histoire coloniale de cette dernière. D'où, si la France assumait cette histoire, la reconnaissait réellement telle qu'elle est et prenait comme des Français à part entière les descendants des immigrés, fruits de son histoire, ça serait une solution à leur problème identitaire.

0.1. Problématique

Depuis la période coloniale, l'Afrique est entrée en contact avec la France. Cette dernière a favorisé l'immigration de beaucoup de gens en provenance de ses colonies. Parmi ces gens , certains ont eu le droit de s'intégrer dans la société française soit par naturalisation , soit par assimilation . D'autres viennent pourtant de passer beaucoup d'années en France ; ils réclament leur régularisation, avec même leurs enfants qui y sont déjà nés mais en vain.

De plus , ces immigrés africains travaillent quotidiennement en France même si y trouver un travail pour eux est difficile ,et cotisent à la sécurité sociale mais ils ont toujours beaucoup de problèmes toujours liés à leur identité.

Alors, pourquoi ces immigrés se voient-ils toujours exclus sur le marché du travail ? Pourquoi se voient-ils humiliés, déshumanisés, expulsés ? Pourquoi ils ne sont pas traités de la même manière que les autres citoyens résidant en France, sans lois qui les protègent comme les autres ?

De là, naît l'idée d'un combat pour la reconnaissance de leur identité dans la société française. Cela fait l'objet de notre travail à la lumière de l'œuvre littéraire du sénégalais Ababacar DIOP : ***Dans la peau d'un sans-papiers.***

0.2 . Motivation et intérêt du sujet

Le thème de l'identité des immigrés africains résidant en France est beaucoup traité par les jeunes écrivains africains qui y vivent.

En effet, la France ne veut pas reconnaître ces immigrés africains, fruits de son histoire. Cela se justifie par les propos de Catherine Wihtol de Wenden (2009-28) . Elle dit :*« Les étrangers, les nouveaux Français et les indigènes des colonies participent à l'effort de guerre en 1914-1918. Certains d'entre eux resteront en France la guerre finie. »*

Devant tout cela, la France ne veut pas revisiter son histoire et ses conséquences qui sont la base de tous ces problèmes d'identité. De ce fait, nous voudrions contribuer tant soit peu, à l'étude de l'identité d'un immigré africain résidant en France depuis la période des indépendances à nos jours.

En lisant l'œuvre ***Dans la peau d'un sans-papiers*** d'Ababacar DIOP, nous avons constaté que l'immigré africain résidant en France ,et surtout celui de la quatrième génération c'est-à-dire la génération baptisée « génération des enfants de la post colonie » tel que c'est écrit dans ***Notre Librairie*** n°135 (1998 :8),connaît des problèmes liés à son identité.

C'est ainsi qu'il est souvent humilié ,exploité, discriminé ,mis en quarantaine , sans emploi ou avec un emploi minimisé et qui n'est pas bien rémunéré, sans lois qui le protègent , lui en tant que fruit de l'histoire coloniale française .

Or , l'histoire devait être mise en avant dans la résolution de ce problème comme le dit Lucien Febvre(1992 :42):

« L'histoire devait être « une réponse à des questions que l'homme d'aujourd'hui se pose nécessairement », un moyen pour les contemporains « de mieux comprendre les drames dont ils sont les acteurs et les spectateurs. »

Nous aimerions donc contribuer dans ce combat pour l'identité d'un immigré post-colonial africain afin qu'il soit protégé, reconnu sur le territoire français sans subir des humiliations ou toute autre sorte de discrimination.

D'aucuns peuvent se demander pourquoi nous avons choisi d'analyser le thème du combat pour l'identité d'un immigré africain résidant en France depuis la période des indépendances à nos jours à travers ***Dans la peau d'un sans-papiers*** d'un sénégalais Ababacar DIOP. Ce choix n'est nullement dénué de justification.

En première année et en deuxième année des candidatures, nous avons appris le cours de Littérature négro-africaine et moderne d'expression française.

En première et en deuxième licence, nous avons appris l'Etude des textes d'auteurs négro-africains. Tous ces cours ont semé en nous l'amour de cette littérature.

De plus, nous sommes persuadé que la question de l'identité ne laisse pas derrière celle des valeurs humaines. Tous les êtres humains n'appartiennent pas à des mêmes races, à des mêmes origines. Et dans chaque cas, il s'observe partout une identité particulière qui les différencie des autres. De cela, chaque être humain est censé vivre en harmonie avec l'autre, le respecter et le reconnaître tel qu'il est sans tenir compte de son identité différente de la sienne. Et si des groupes humains ayant des identités différentes ne se reconnaissent pas, ça engendrera une haine et d'autres conséquences néfastes entre eux. C'est pour cette raison que j'ai choisi ce sujet pour décourager ce type d'intolérance.

Aussi ce choix sera-t-il dicté par le caractère d'actualité que semble revêtir le thème d'identité liée à l'immigration. Cela veut dire que, que ce soit dans la littérature, sur la scène politique, dans les médias, le thème d'identité des immigrants en France est récurrent. Ce texte littéraire *Dans la peau d'un sans-papiers* défend donc les immigrés africains qui vivent en France dès les indépendances à nos jours suite à la politique coloniale française.

0.3. Hypothèses de travail

Comme il n'y a pas de fait sans cause, le choix d'un tel sujet pour notre écrivain n'est pas un fait du hasard. Il serait, selon notre pensée, guidé par la volonté de montrer aux immigrés africains originaires des anciennes colonies françaises, mais résidant en France qu'ils sont des citoyens français à part entière. L'écrivain tend aussi à défendre pour la revalorisation des immigrés africains résidant en France.

0.4. Les objectifs

Notre premier objectif est de montrer comment Ababacar DIOP, lui aussi immigré africain résidant en France, se met en avant dans ce combat pour l'identité d'un immigré africain résidant en France dès la période des indépendances à nos jours.

Pour le deuxième objectif, nous voudrions aussi montrer comment la France se montre intolérante face à ces immigrés africains se trouvant sur son territoire depuis la période des indépendances à nos jours.

0.5. Méthodologie

S'agissant de la méthodologie, nous allons nous concentrer sur le thème de l'identité et ses défis.

L'œuvre *Dans la peau d'un sans-papiers* ne peut être compris en dehors des rapports qu'entretiennent la France et ses anciennes colonies depuis l'époque coloniale telle qu'est écrit dans la Revue des littératures du sud n°60(2006 :25) *: « Les littératures* post-coloniales *s'appuient sur une réalité socio-historique, celle qui a trait au processus de la colonisation. »*

De plus, cette œuvre présente comment l'immigré africain, vivant en France depuis les indépendances à nos jours est humilié, déshumanisé voire mis en quarantaine à cause du manque des lois qui le protègent, donc à cause de son identité non reconnue par les lois en France.

Nous serons également amené à nous référer à d'autres écrivains négropolitains et à d'autres ouvrages pour étayer nos opinions et aussi pour avoir une vision plus large sur le combat pour l'identité d'un immigré africain résidant en France dès la période des indépendances à nos jours. En effet, d'autres écrivains se sont exprimés sur les problèmes que connaissent les immigrés africains résidant en France. Alors, ces ouvrages vont nous aider à approfondir ce thème du combat pour la reconnaissance de son identité en France.

0.6. Les grandes articulations du travail

Notre travail s'articulera sur trois chapitres.

Le premier chapitre est intitulé « les causes de l'émigration ». A l'intérieur de ce chapitre, nous évoquerons l'image fascinante de la France qui attire beaucoup les jeunes africains touchés par l'insupportable destin à cause des liens historiques et des difficultés matérielles conséquentes.

Le deuxième chapitre a comme titre « les problèmes d'intégration d'un immigré africain en France ».

Dans ce chapitre, nous analyserons les différentes difficultés rencontrées par un immigré africain qui vient s'installer en France. Et tout cela, suite aux dures lois mises en place par le gouvernement français.

De plus, ces lois consistent en l'humiliation, en l'exploitation et en la mise en quarantaine de l'immigré. Nous verrons également comment le gouvernement français recourt à l'usage de l'arbitraire ou à la violence de la part de la police et d'autres institutions étatiques.

Dans le troisième chapitre nous tâcherons de montrer « les mécanismes de combat pour l'identité d'un immigré africain ».

Ainsi, sera t-il question d'analyser les différents mécanismes utilisés pour défendre l'identité d'un immigré africain résidant en France, dans le but même de convaincre tout le peuple français résidant en France.

0.7. Présentation de l'auteur

Ababacar DIOP est un jeune écrivain Sénégalais qui vit actuellement en France .Après avoir suivi un itinéraire difficile, il a vécu des situations difficiles lui en tant qu'immigré. C'est pour cela qu'il décida de transposer cette dure vie dans cette œuvre ***Dans la peau d'un sans-papiers*** comme son moyen de combat.

0.7.1. Vie de l'auteur

Ababacar DIOP est né à Kaolack dans une région pauvre de Saint-Louis, d'un père infirmier, polygame et d'une mère analphabète, le 6 août 1969 au Sénégal. Il a commence ses études primaires à l'âge de sept ans à l'école de son village natal dans un quartier situé au bord de la mer. Il a poursuivi ses études au lycée de Faidherbe de Saint-Louis. Donc, il a grandi dans son milieu où il était amateur de football. Influencé par certains de ses camarades qui vivaient à Dakar, et suite aux difficultés socio-économiques qui minaient sa famille, il a déménagé vers la capitale avec une intention de partir pour la France pour « y réussir sa vie ».

Avant la réalisation de ce rêve, il a poursuivi ses études au Lycée Blaise Diagne de Dakar. Ici, il entama une autre vie difficile d'où il prend l'initiative de s'occuper de ses études et de se débrouiller dans d'autres activités diversifiées en même temps afin de survivre. En plus, il s'immisce dans des affaires politiques et dans des grèves généralisées des élèves et des étudiants du pays. Par conséquent, il finit par être contraint de quitter son pays à destination de la France. Le 24 juillet 1988, il arrive en France. Après avoir vécu des situations difficiles en tant qu'immigré africain, il rejoint le mouvement des sans-papiers dont il en sort le champion. Et cela le pousse à produire cette œuvre ***Dans la peau d'un sans-papiers***. A coté de cela, il est un informaticien .Très doué en informatique, il a profité de ses compétences pour créer « VIS@ VIS » un cyber- café solidaire.

0.7.2. Son œuvre

En ce qui concerne ses œuvres, l'écrivain Ababacar DIOP est jusqu'à maintenant l'auteur d'une seule œuvre intitulée ***Dans la peau d'un sans-papiers.***

0.7.3. Résumé de l'œuvre

DIOP, un jeune Sénégalais ayant un désir ardent de partir pour la France, quitte sa colline natale pauvre. Arrivé à Dakar, il n'avait personne sur qui il comptait. Cela étant, il prend l'initiative de se débrouiller afin de survivre et réussir sa mission .Entre- temps, il se produit des mouvements de contestation politique et scolaire dans le pays .C'est ainsi que DIOP, lui aussi, rejoint les autres contestataires pour conduire ces mouvements. Alors, suite à la

répression violente des autorités, beaucoup de gens ont été la cible de chasse à l'homme. Parmi ces derniers il y a DIOP. Suite à cela et à la pauvreté, il décida de quitter son pays pour aller s'installer en France, le pays qu'il croit fréquenter librement et paisiblement, donc son pays de droits par les liens historiques. Cependant, arrivé là, DIOP finit par être désillusionné. Suite à cela il entama une vie difficile suite aux dures lois qui semblent exclure les immigrés. Malgré cela, il intégra cette nouvelle société et épousa Astou la fille d'un ancien tirailleur sénégalais. Il l'avait faite venir en France afin de le rejoindre après avoir envoyé la dot à ses parents. Entre-temps, les conditions dans lesquelles il vivait, lui avec sa famille, étaient les mêmes que celles des autres immigrés africains. De là, naquit l'idée de s'organiser, de se mettre ensemble, afin d'adopter plusieurs voies pour défendre leur identité. Par la suite leur bataille a été comprise par quelques uns et ils continuent à la faire jusqu'à ce que les autorités françaises trouvent une réponse favorable à leurs réclamations de longue date.

CHAPITRE I. : LES CAUSES DE L'EMIGRATION

0. INTRODUCTION

Des mouvements migratoires ont toujours existé entre des pays différents. L'immigration est donc un phénomène universel qui date de longues dates et qui est due à plusieurs causes

En ce qui concerne l'immigration des Africains en France, elle s'observe depuis le contact entre la France et l'Afrique.

Actuellement beaucoup de jeunes africains ont tendance à quitter leurs pays d'origine pour aller vivre en occident afin d'y chercher un avenir meilleur. En effet, les difficultés diversifiées qui pèsent sur eux, dans leurs pays d'origine poussent des milliers de jeunes africains à préférer l'exode, même clandestin.

Christiane ALBERT (2005 :26-27) nous décrit trois formes d'immigrations qui s'observent à travers les différentes œuvres littéraires africaines d'expression française.

Pendant la colonisation, beaucoup de jeunes africains ont quitté l'Afrique pour aller s'installer en occident. Certains parmi eux s'y rendaient pour y poursuivre leurs études au moment où l'Afrique ne s'était pas encore dotée d'universités. D'autres s'y rendaient pour exercer du travail. Il s'agit du premier mouvement qui prend fin dans les années 1960.

Le deuxième mouvement s'observe au moment où beaucoup de pays africains commençaient à acquérir leurs indépendances. Après cela, des différentes universités ont été érigées en Afrique, ce qui a diminué le mouvement de ces jeunes africains qui se rendaient en occident pour y poursuivre leurs études.

Et le troisième mouvement migratoire s'observe à partir des années 1980. C'est donc un mouvement qui continue jusqu'aujourd'hui où beaucoup de jeunes gens quittent leurs pays d'origine pour aller s'installer en France suite aux problèmes politiques , sociaux , historiques, économiques,.. .

Ainsi faut-il souligner un désespoir nourri par les conflits. Ces derniers poussent les gens à fuir des régimes autocratiques où les violences et persécutions sont nombreuses.

Devant tout cela, les migrants parcourent des chemins difficiles et même clandestins jusqu'à même payer des pots-de-vin.

De plus, certains jeunes gardent en mémoire l'ancienne politique française de naturalisation et d'assimilation qui permettait à beaucoup de ressortissants de ses anciennes colonies de devenir des citoyens français. Avec ce qu'ils apprennent à l'école, ces jeunes considèrent la France come un paradis. Donc, nous allons découvrir ensemble à travers le personnage principal de l'ouvrage, les raisons qui l'ont poussé à fuir son pays et le difficile itinéraire qu'il a poursuivi.

I.1. Les causes de l'émigration

I.1.1.La fascination pour la France et sa culture

Beaucoup de jeunes africains sont fascinés par le mythe de l'Eldorado français. Le premier mouvement des immigrés africains avaient en effet une tendance à se rendre à Paris pour apprendre et y découvrir beaucoup de choses qu'on ne trouvait pas chez eux mais sans esprit d'y rester éternellement. Cela s'explique par le cas du héros Samba Diallo dans le roman ***L'Aventure ambiguë*** (1961 :53) de cheikh H. KANE.

En effet, le départ de Samba Diallo pour Paris était une décision prise par les Diallobés c'est-à-dire les chefs de sa famille pour aller y découvrir ce qui n'existait pas chez eux et revenir par la suite. Cela se remarque par les mots suivants : *« Pourquoi ? Comment ? Les nouveaux venus (les blancs) seuls le savent .Il faut le leur demander ; il faut y aller apprendre chez eux l'art de convaincre sans avoir raison.»*

De plus, ces immigrés étaient attirés par la France qu'ils considéraient come un pays généreux, un pays de la mesure. C'est aussi ce que nous dit Sami NAÏR (1994 :61) :*« Ils (des immigrés) venaient vers la France, vers le pays de Descartes et de la Révolution de 1789 : le pays de la mesure et de la générosité. »*

Mais le troisième mouvement d'immigrants, c'est-à-dire ceux qui datent des années 1980 d'après Christiane ALBERT l'écrivaine et professeur des littératures francophones, veulent s'installer en France pour de bon. C'est le même cas pour DIOP, le personnage principal dans cette œuvre autobiographique ***Dans la peau d'un sans –papiers.*** Ababacar DIOP (1997 :114) le décrit en ces termes *: « Nous défendons le droit des sans- papiers à demeurer sur le territoire français ..., à être reconnus par les pouvoirs publics et par la société française. »*

Donc, les immigrés qui vivent actuellement en France depuis des années ne veulent pas revenir en Afrique, ils veulent s'enraciner en France. C'est ainsi qu'ils rêvent toujours ce qui est en rapport avec la France.

I.1.1.1. La passion pour le football français

Certains jeunes ayant la passion du football ont des rêves de se voir devenir des joueurs de renom dans les équipes de football françaises. Ababacar DIOP (1997 :31) le démontre en ces termes suivants :

« Durant toute la période du collège , j'appartenais à l'équipe de football du quartier [....] J' ai fait partie à Dakar d'un club lycéen et surtout du club jeanne -d'Arc , d'où sont issus plusieurs sportifs évoluant en France : Roger Mendy notamment ,qui a joué à l'AS Monaco .»

De plus, Ababacar DIOP (1997 :15) montre comment ces jeunes suivent de près tous les championnats de France. Cela se manifeste par les propos suivants :

« Les garçons pouvaient difficilement suivre le championnat de France mais Saint Etienne , Bordeaux , le football club de Reims : C' était aussi nos équipes qui s'affrontaient au cours des navétanes, les matchs inter quartier »

Cela se remarque également dans ***Le ventre de l'Atlantique***, l'œuvre de Fatou DIOME où un certain Madické ,amateur du football , aspirait à aller en France pour y devenir un champion comme tant d'autres footballeurs sénégalais. La plupart de fois ce Madické téléphonait sans arrêt à sa sœur , Sali , qui était déjà en France afin qu'elle l'aide à y aller lui aussi, et y réaliser ses rêves de devenir un grand footballeur de renon comme les autres , donc un grand millionnaire .

I.1.1.2. La passion pour la langue française

Pour s'intégrer dans cette nouvelle société d'accueil, ces jeunes devaient maîtriser la langue française. C'est ainsi qu' ils se passionnaient pour cette dernière en l'apprenant avec un seul objectif dans leurs têtes , de s'en servir au cours de leur exil. Ce dernier n'est pas ainsi un choix mais un rêve motivé par des raisons économiques qui deviennent rapidement une question de survie ,de vie ou de mort. Quant à Ababacar DIOP (1997 :21), la passion pour la langue française pousse certains jeunes à se faire « oublier » leurs langues maternelles. Il dit :

« Le Wolof est la langue la plus employée au Sénégal, et les membres des autres ethnies finissent tôt ou tard par la comprendre . Mais mes copains ne la parlaient pas encore : nous communiquions en français. »

Dans cette même perspective , le français est une langue internationale et qui est beaucoup parlée dans plusieurs pays et surtout dans les anciennes colonies françaises . Tout cela montre qu'il est une langue très importante ; d'où ces jeunes se passionnaient pour elle . C'est ce que nous dit Thomas SPEAR (1980 :11) *:« Comparée à d'autres langues*

européennes de grande colonisation, la langue française est la seule dont l'ancienne capitale européenne demeure l'épicentre .»

En effet cet auteur veut souligner la place qu'occupe la langue française par rapport à d'autres langues africaines et surtout européennes dans le monde depuis la période coloniale. D'où les jeunes africains se passionnaient pour elle afin de découvrir la culture française via les auteurs français.

I.1.1.3. La passion pour les auteurs français

Dans le but de mieux maîtriser la langue française, les jeunes africains lisaient beaucoup d'œuvres des auteurs français. C'est ce que nous dit Ababacar DIOP (1997 :22) dans cette œuvre qui est mon objet d'étude. Il dit *: « C'est à cette époque, par l'intermédiaire du Centre que j'ai commencé à lire Sartre et Camus. »* La lecture des œuvres des auteurs français, la passion pour la langue française s'étaient déjà intégrées dans la vie de ces jeunes africains qui considéraient la France comme un Eldorado.

I.1.1.4. La France vue comme Eldorado

L'Europe apparaît aux jeunes africains comme un immense espoir. La France conserve pourtant une particularité pour ces jeunes. En effet ,ce pays « des droits de l'homme » a laissé se développer d'elle l'image d'une terre d'abondance , de tolérance et de liberté. C'est ainsi que les jeunes font tout leur possible pour essayer d'aller vivre dans ce pays. C'est ce que nous dit Ababacar DIOP (1997 :28) dans ces propos *: « On rencontre là (au marché) des touristes qui tente de se faire des amis ; C'est ici que peut naître le désir de venir en France. »*

De même, ces dits jeunes essaient de faire connaissance avec des gens différents pour savoir des directives qui leur permettront d'arriver en France tel que nous le décrit Ababacar DIOP (1997 :28) *:« Un professeur d'université qu'avait escorté jusqu'à Saint Louis m'a dit : « je donne mon adresse ; si tu as besoin de venir en France, tu m'écris .»*

Disposant d'atouts, des romanciers africains abordent une pareille question et tentent d'en témoigner à leur manière. A titre illustratif, *Chemin d'Europe* de Ferdinand OYONO nous présente un personnage du nom d'Aki Barnabas, un Camerounais bien représentatif de l'univers de l'émigration ; il n'a qu'une idée en tête : aller en Europe. Cette dernière était perçue comme un pays libre, épanoui, paisible et prospère comme le dit Aimé CESAIRE (2005 :66). Il dit : « *Me rendre à Paris, était pour moi une promesse d'une libération, une possibilité, un espoir d'épanouissement.»*

Cela démontre que les émigrés africains considéraient la France comme un pays prosper, paisible, paradisiaque.

Donc ils gardaient cela dans leurs mémoires suite aux enseignements qui leurs étaient donnés dans le but de la mise en application de la politique coloniale française.

I.1.1.5. La politique coloniale française

L'engouement pour la France en tant que pays magnifique s'explique avant tout par sa politique coloniale.

En effet, l'objectif est d'élever les jeunes élèves des indigènes, dans l'admiration de ce pays et de sa culture.

Quant à Ababacar DIOP (1997 :20), il le souligne en ces termes : *« Le français était la première des langues que l'on nous enseignait, l'idée, au lycée . »*

Alors, pleins d'illusions, ils vont vite apprendre à travers la littérature, le cinéma,... le civisme, l'amour de la République et de la France qui sont sources d'enseignement.

Donc, cette politique coloniale française avait déjà créé une image particulière de l'amour de la France qu'ils considéraient comme le plus beau pays du monde. C'est que Ferdinand OYONO (1960 :177) nous décrit en ces mots :

« [...]-Monsieur fis-je désespéré, je me suis peut être mal exprimé, mais je veux aller en France, je ne vis que pour ça!

-Je vous comprends je vous comprends, mon pauvre ami! La France ! C'est le plus beau pays du monde et»

De plus encore, dès l'enfance, les indigènes nourrissent une passion pour la métropole, le cœur et la tête remplis de mots écrits dans leurs livres d'études.

Et c'est par là qu'ils ont appris à découvrir un pays et une nation qui deviennent pour eux le symbole d'un Eldorado. Tout cela incitait, par la suite, les jeunes africains à intégrer ce pays et à le faire le leur.

Ferdinand OYONO *(1960 :49)* montre que la France est certes pour Aki Barnabas, une réalité lointaine mais à laquelle il se sent lié :

« Je me sentais avec ce pays que je ne connaissais pas , et dont on m'avait appris à chanter le génie et la beauté depuis l'enfance ,une affinité telle que je me demandais si je n'avais pas été Français dans une existence antérieure .»

Dans cette même perspective, la France est décrite par certains personnages comme un pays qui est pratiquement irréel. Donc la France sort de l'ordinaire pour prendre des dimensions hors du commun.

A cela s'ajoute la conviction que c'est un pays parfait . Cela s'explique par les propos de monsieur Dansette dans l'œuvre *chemin d'Europe* de Ferdinand OYONO (1960 :77).

Ce premier essaie donc de convaincre AKI Barnabas d'entrer dans un centre d'apprentissage local. Face au refus dans son entêtement à vouloir aller en Europe, il finit par avouer *: « Je vous comprends ! Je vous comprends, mon pauvre ami ! La France ! C'est le plus beau pays du monde. »*

En outre, pendant la colonisation, la France avait occupé plusieurs pays d'Afrique jusqu'à former un empire. Cela faisant, avec sa politique, tout citoyen ressortissant de ce pays se sentait comme citoyen Français. C'est ce que nous dit Pascal BLANCHARD (2005 :9):

« La culture coloniale peut être appréhendée comme l'omniprésence dans la société coloniale française de son domaine colonial qui devient progressivement la plus Grande France , puis l'Empire ,la France d'outre –mer et enfin l'union française. »

En partant de tout cela , les enfants dont les parents avaient joué un rôle dans les différentes guerres pour l'intérêt de la France ,réclament la reconnaissance de cette histoire ,la récompense et l'indemnisation de leurs parents qui avaient été également naturalisés Français par des lois . C'est ce que nous parle Pascal BLANCHARD (2005 :126) :

« Moins d'un an après le débarquement à Sidi-Ferruch en Algérie, la loi du 9 mars 1831 autorise la formation de corps composés d'indigènes et d'étrangers.

C'est l'acte de naissance des unités de tirailleurs et de spahis et de la Légion étrangère. Dans le même sens, Napoléon III signe le 21 juillet 1857 le décret instituant les tirailleurs sénégalais [...] »

En effet, même les citoyens de ces colonies françaises étaient rendus, par la suite ,citoyens Français d'après les différentes lois et décrets mis en place par l'Etat français . C'est ce que nous dit encore Pascal BLANCHARD (2005- :196) :

« Quatre localités du Sénégal (Saint- Louis, Gorée, Rufisque et Dakar) faisaient elles-mêmes exceptions au régime de l'indigénat, puisqu'elles furent instituées dès le début de la III^{ème} *République « communes de plein exercice » donnant le statut de citoyens à leurs habitants.»*

Donc tout cela poussait les ressortissants de ces régions de se sentir comme chez eux quand ils se rendaient en France.

I.1.2. Les types d'émigration

Depuis le contact entre la France et les pays d'Afrique, il s'est observé des mouvements de jeunes africains qui quittent l'Afrique aller s'installer en France suite à plusieurs raisons différentes.

I.1.2.1. L'émigration militaire

Au cours des deux grandes guerres c'est-à-dire la première Guerre mondiale de 1914-1918 et la deuxième Guerre mondiale de 1939-1945, la France a enrôlé des soldats africains dans son armée pour la défendre au moment où elle était menacée. Beaucoup d'Africains ont alors joué un rôle important dans ces guerres. Et ces dernières ont laissé en eux de grandes traces. Quant à Ababacar DIOP (1997 :32), il explique en ces termes : *« Son séjour en France, son engagement dans l'armée française durant 26 ans avaient laissé des traces indélébiles, tant dans sa mémoire d'homme que dans son corps.»*

En effet, le père de sa femme Astou, avait participé à ces guerres qui lui ont laissé des conséquences inoubliables. Parmi ces dernière, il y a entre autres la non reconnaissance de la tâche combien louable des Tirailleurs sénégalais. Cela parce qu'au cours des deux grandes guerres, ils se sont sacrifiés pour l'intérêt de la France, pour sa libération. Malgré cela, ils n'ont pas encore eu une reconnaissance digne de son nom. D'où leurs enfants réclament l'acquittement de cette dette malgré qu'eux aussi ne soient pas bien traités sur le soi-disant territoire de leurs pères. A coté de l'émigration militaire, il y a aussi l'émigration étudiante.

I.1.2.2. L'émigration étudiante.

Comme le décrit Christiane Albert dans son ouvrage *L'immigration dans le roman francophone contemporain,* l'émigration étudiante débute des années 1930.Il s'agit d'une émigration des étudiants qui venaient en France pour y poursuivre leurs études au moment où il n'y avait pas encore d'universités en Afrique.

Ces dits étudiants apparaissent fréquemment dans la littérature sous forme de témoignages autobiographiques, mettant en scène des étudiants confrontés à la société française et à la culture occidentale.

Les écrivains africains le démontrent à travers des récits autobiographiques tels que ***L'Aventure ambiguë*** de Cheikh Hamidou KANE, ***Un nègre à Paris*** de Bernard DADIE, ***Cocumbo, l'étudiant noir*** d'Aké LOBA, ou encore ***Mirages de Paris*** d'Ousmane SOCE.

Tous ces récits décrivent également la souffrance, la misère matérielle, la solitude des étudiants africains à Paris.

I.1.2.3. L'émigration travailleuse

Ce type d'émigration a pour cause économique. Cette dernière est due au déséquilibre entre les pays du Nord et les pays du Sud c'est-à-dire entre les pays riches et les pays pauvres.

En effet, on observe un afflux massif de travailleurs immigrés qui viennent seuls en France suite à la misère observée dans leurs pays d'origine.

Quant à Ababacar DIOP (1997 :28), il l'explique en ces termes : *« Dans tout Dakar règne ce que l'on appelle le « chômage déguisé ». Les métiers de conducteurs de charrette, de cireur de chaussures, le métier de marchand d'œufs [...]. »*

Avec l'avènement de la croissance industrielle, la France avait besoin d'une main d'œuvre abondante. Cependant, elle accueillit un nombre excédent d'étrangers qu'elle ne parvient même pas à maîtriser. Cela se définit dans la revue ***Notre Librairie, n°155-156***(2004 :63):

« A partir des années cinquante, des flux migratoires étaient abondants en France et en Europe. La France était bel et bien face à une forme d'immigration qu'elle n'avait pas les moyens de gérer ni de maîtriser parce qu'il fallait satisfaire la demande d'une classe patronale soumise elle-même aux lois du marché économico-industrielle. »

C'est également ce que nous parle Ababacar DIOP quand il nous décrit que depuis les années 1960 beaucoup de Sénégalais avaient déjà été en France pour y faire du travail à l'appel de la France. De la même chose Ababacar DIOP (1997 :16) poursuit : *« Les Soninkés émigrent en France par tradition depuis les années 1960 parce qu'un grand nombre des leurs y ont été appelés lorsque l'industrie avait, comme on dit, besoin. »*

En effet, au moment où la France était frappée du manque de main d'œuvre, elle favorisa l'immigration. C'est ce que nous parle Sami NAÏR (1994 :81):

« A cette époque (des Trente Glorieuses 1945-1975) la France avait faim de travailleurs étrangers ; elle allait les puiser partout, et de préférence dans les ex-colonisés : main d'œuvre âpre à la besogne, peu revendicative, peu qualifiée et parlant le plus souvent français. »

En général, la France a elle-même favorisé l'immigration dans le but de favoriser sa croissance économique.

C'est ce que nous parle CATHERINE W. de Wenden (1988 :161) :

« En 1966, le 28 mars, Jean Marcel Jeanneney, ministre des affaires sociales, qui déclare : « l'immigration clandestine elle-même n'est pas inutile car si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et accords internationaux, nous manquerions peut-être de main d'œuvre. »

A côté de cela, les jeunes africains décident eux-mêmes de quitter leurs pays suite aux problèmes socio-économiques qui pèsent lourdement sur eux.

En effet, pas mal d'eux n'ont pas de travail, pire encore, ils vivent dans des pays fortement surpeuplés et se désespèrent en ce qui concerne leur avenir tel que le dit Françoise GASPARD (1985 :20):

« C'est parce que des hommes décident de partir pour des raisons objectives et souvent douloureuses, c'est parce qu'ils sont obligés de quitter une terre qui ne peut les nourrir, un village surpeuplé, un pays, un pays qui ne leur offre guère d'espoir ni d'avenir, qu'ils expatrient. Ils partent pour obtenir ce qu'ils n'ont pas trouvé chez eux : du travail et un salaire. »

Donc, les jeunes africains minés par la misère avec un peu d'espoir pour leur avenir compte tenu de la situation qui prévaut dans leurs pays, ils finissent par prendre le chemin de l'exil.

I.1.2.4. Les influences

Pas mal de jeunes sont influencés par certains de ses grands frères qui ont été en France. Ces derniers s'y étaient rendus et sont revenus après avoir réussi. C'est le cas de Madické dans le roman *Le Ventre de l'Atlantique* de Fatou DIOME (2003 :32-33). Il lui suffit de regarder autour de lui et d'écouter les récits de ceux qui ont soi-disant fait fortune, pour comprendre que son avenir se trouve là-bas.

En effet, le parcours de l'homme de Barbès en est l'exemple : ses séjours à Paris lui ont apporté la fortune et la notoriété. Parti de rien, il est devenu un homme respectable possédant une grande demeure, plusieurs épouses, un petit commerce et la seule télévision du village. D' où voulant devenir comme eux, les jeunes africains s'aspirent à partir pour l'étranger, pour la France considérée comme un pays où tout va bien. A cela s'ajoutent les grands faits de l'histoire coloniale.

I.1.3. L'histoire coloniale française et ses conséquences sur les immigrés

I.1.3.1. L'histoire coloniale française

L'histoire coloniale française a eu beaucoup d'effets. Parmi ces derniers, il y a entre autres l'installation de beaucoup d'immigrants africains en France.

En effet, tout est dû à sa politique qu'elle a mise en application suite à ses relations mutuelles avec ses anciennes colonies. Quant à CATHERINE Wihtol de Wenden (2009 :28), elle dit *:« Les étrangers, les nouveaux Français et les indigènes des colonies participent à l'effort de guerre en 1974-1918. Certains d'entre eux resteront en France la guerre finie. »*

De plus, la France avait adopté d'enrôler les indigènes au sein de son armée. Ces indigènes allaient combattre l'ennemie de la France, n'importe d'où il venait, pour l'intérêt de la France.

Et cette dernière se réjouissait, avec sa population d'avoir un empire colonial, un empire vaste tel que le dit l'ouvrage ***La France d'Outre – mer (1930-1960), témoignage d'administrateurs et de magistrats*** (2003 :28):

« [...] la fierté quasi unanimement partagée par les Français de posséder un empire colonial. Etait exaltée une France de 1100 millions de Français de différentes races, de différentes religions, dont nombre d'entre eux étaient venus défendre la métropole attaquée.»

Donc, durant la période coloniale, la France se vantait d'avoir un grand empire peuplé de gens multiculturels, de races différentes. Mais aujourd'hui ça semble être compliqué ce qui préoccupe souvent les immigrés africains résidant sur son territoire.

En effet, pendant les deux guerres mondiales, beaucoup de tirailleurs sont morts sur le champ de bataille. D'autres sont venus sans rien, ce qui ne s'efface pas dans leurs mémoires.

Quant à Ababacar DIOP, dans cet ouvrage ***Dans la peau d'un sans -papiers*** qui fait l'objet de notre travail, il montre comment la participation du père de sa femme à ces deux guerres part pout l'intérêt de la France, a laissé en lui des séquelles ineffaçables. Ababacar DIOP (1997 : 32) explique : *« Son séjour en France, son engagement dans l'armée française durant 26 ans avaient laissé des traces indélébiles, tant dans sa mémoire d'homme que dans son corps. »*

En effet, la guerre qui a emporté des tirailleurs sénégalais sur le champ de bataille a laissé une longue histoire qui est toujours d'actualité.

C'est ainsi que les rescapés de ces deux guerres mondiales, les familles ou leurs descendants s'attaquent toujours à la France qui ne veut pas s'acquitter de cette lourde dette. Cela parce que, la France ne veut pas leur accorder une grande reconnaissance.

C'est la même chose que ce que nous parle Christiane ALBERT (2005 :79*): « C'est dire à quel point la question de l'identité est aussi entièrement au cœur de nos préoccupations, tout comme la question de la mémoire, c'est évident. »*

En effet, les immigrés africains résidant en France ne cessent pas de combattre pour leur identité, leur enracinement sans oublier aussi de faire la pression sur la France afin qu'elle accorde une grande récompense à leurs ancêtres qui avaient accepté de se sacrifier pour la libérer pendant les deux grandes guerres mondiales.

Dans cette perspective, la plupart de tirailleurs sénégalais ont été recrutés par force, par les agents de l'armée française pour aller combattre au côté de la France au cours de ces deux grandes guerres mondiales.

D'après le site : // www.fri.fr/ tirailleurs visité le 10 Mai 2016, le recrutement de ces dits tirailleurs était volontaire au début. Mais par la suite, ça a été par force. Il dit :

« Au départ, il s'agissait d'un engagement volontaire. Mais comme ce n'était pas suffisant, il a fallu le faire par force, par la coercition. »

Donc, le recrutement par la force était le dernier recours après avoir constaté que les peuples africains ne voulaient pas intégrer l'armée française afin de défendre la France. Cela était aussi lié à l'impérialisme français.

En effet, la politique impérialiste de la France depuis la période coloniale, a entraîné beaucoup de conséquences en Afrique. Parmi ces dernières, on peut citer l'immigration suite aux oppressions engendrées pas sa tendance d'impérialisme. C'est ce que souligne Christiane ALBERT (2005 : 150 -151) :

« *Dans le cadre des romans de l'immigration, cette scénographie se caractérise par une typographie de la périphérie, de la marge, et de tous les espaces d'exclusions sociales et une chronographie postcoloniale où les oppressions liées à l'impérialisme se sont déplacées sans disparaître pour autant et où l'immigration est une résultante de la colonisation dont les immigrés sont les victimes.* »

En effet, l'auteur essaie de montrer que l'impérialisme français constitue la cause principale de leur émigration et de tous les maux qui pèsent actuellement sur les immigrés africains en France.

I.1.3.2. Conséquences de l'histoire coloniale française sur les immigrés

La France, dans son histoire coloniale, avait instauré une politique qui visait à accorder une nationalité aux personnes étrangères issues de ses colonies par naturalisation et par assimilation.

I.1.3.2.1. La naturalisation

La politique de naturalisation consiste en l'accord de la nationalité à des personnes étrangères qui ne sont pas nées en France. Ce droit de la nationalité française s'est construit au fil des siècles parallèlement à la construction de la nation française.

Dans son ouvrage ***53cm,*** BESSORA (1999 :70) abonde dans le même sens quand elle nous parle de cette histoire de naturalisation des étrangers d'origine des colonies françaises. Elle dit :

« Leon Mba brigue un mandant de député à l'assemblée nationale, en France : De Gaule a déclaré tous les colonisés français, libres, égaux et frères comme les métros. »

Tout cela poussait les jeunes africains à se sentir « descendants des Français ». Ces naturalisations visaient également à récompenser les étrangers qui avaient pris part à la résistance contre l'ennemie de la France au cours des deux grandes guerres mondiales. En outre, l'ouvrage ***La France d'outre-mer (1930-1960) témoignages d'administrateurs et des magistrats*** (2003 :659) stipule bien comment le gouvernement français avait mis en place des lois définissant cette forme de naturalisation. Il dit :

« La loi du 7 mai1946, dite lois Lamine Guèye proclame que « tous les ressortissants des territoires d'outre -mer ont la qualité de citoyen ». Elle est confirmée par la constitution du 27 octobre 1946 dont l'article 80dispose que :

« Tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyen au même titre que les nationaux français de la métropole ou des territoires d'outre-mer. »

Cela montre bel et bien que toute personne d'origine des pays des colonies était devenue citoyen français. Elle pouvait le devenir aussi par la politique d'assimilation.

I.1.3.2.2. L'assimilation

L'assimilation avait un sens politique dans l'histoire coloniale française. En effet, la définition politique du mot « assimilation » s'enracine dans le débat colonial de la période de la Révolution française et s'organise selon les clivages raciaux admis par les sociétés coloniales des Antilles.

Selon le site ***http://ccrh.revues.org/3394***consulté en date du 10 avril 2016 dans son titre « Esclavage, Assimilation et dépendance », le curé d'embermenil réclament dans un mémoire en faveur de gens de couleur en disant que *« Les gens de couleur de saint-Domingue et des autres colonies françaises, y compris les nègres libres sont déclarés citoyens dans toute l'étendue du terme et en tout assimilés au Blancs ; en conséquence qu'ils puissent exercer tous les arts et métiers, émigrer des îles, fréquenter les écoles publiques, et aspirer à tous les emplois ecclésiastiques, civils et militaires ».*

De plus, cette politique d'assimilation poussait les indigènes à se sentir comme des Français de souche malgré le mensonge d'après ce que nous rapporte la revue ***Notre Librairie, n°155-156*** (2004 :64) *:« Ce désir de participer nuance d'emblée l'idée d'appartenance à un Etat-nation construit à partir du mythe de l'unité « assimilationniste. »*

Malgré cela, la France avait l'intention de faire disparaître les indigènes dans une communauté politique française préexistante. C'est ce dont nous parle CATHERINE Wihtol de Wenden (2009 :30) :

« La France a d'abord mené une politique d'assimilation : il s'agissait pour l'individu, de disparaître dans une communauté politique déjà constituée, à la définition de laquelle il ne participait pas, en laissant à la porte de l'espace ses particularités.»

Xavier VANDENDRIESSCHE (1996 :5) l'avait exprimé auparavant en ces termes:

« C'est au même moment qu'est édictée l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité mettant en œuvre une véritable politique d'assimilation : la nationalité française est ainsi considérée comme l'aboutissement normale pour les étrangers ayant tissé des liens avec la France. »

En outre, ladite politique d'assimilation soutenait l'égalité entre les Français de souche et les Assimilés.

En revanche, cet ordre égalitariste était idéal, trompeur. C'est ce que souligne Aimé CESAIRE (2005 :33)

. Il dit : *« Mais ce n'était pas vrai et, un jour, les Français se sont retrouvés devant le problème africain. C'est l'histoire qui a fini par modifier les choses mais nous avions eu le pressentiment de tout cela. »*

En effet, l'Africain qui arrive en France trouve qu'il n'y a pas de changement au niveau des conditions de vie compte tenu de la manière dont il est traité, lui, en tant qu'immigré. Il finit par trouver, par lui-même qu'il s'agit du mensonge de la France durant la colonisation.

I.1.4. Les problèmes de démocratie

Les gouvernements africains ont encore des problèmes en matière de la démocratie. Ces problèmes liés à la démocratie constituent l'une des causes de l'immigration de beaucoup de jeunes africains.

En effet, l'organisation du système politique et le jeu politique n'ont pas encore atteint une étape démocratique admirable. Cela s'explique par le déroulement des élections qui fait toujours l'objet de mésentente et de conflit jusqu'à prolonger les pays dans le chaos. C'est ce que nous parle Ababacar DIOP (1997 : 35 – 36).Il nous dit : *« Au lendemain des élections, des opposants au régime, dont Abdoulaye Wade ont été arrêtés. L'état d'urgence a été décrété. Des chars sillonnaient les rues. C'était une sorte de Vigipirate à la sénégalaise.»*

Donc, on comprend que ces chasses à l'homme poussent beaucoup d'Africains à quitter leurs pays afin de trouver où vivre tranquillement et librement.

I.1.5. La misère

La misère est aussi l'une des causes de l'émigration fortement observée sur le continent. C'est elle qui pèse lourde sur les jeunes africains ce qui pousse quelques-uns à voir comment joindre les angles pour survivre. De là, ils réalisent quelques activités qui les aident à gagner de petits revenus.

Quant à Ababacar DIOP (1997 : 28) il dit :

« Les métiers de conducteurs de Charrette, de cireur de chaussures ; le métier de marchand d'œufs : de nuit, ou très tôt le matin, ils cuisent cinq ou six tablettes de trente œufs, les disposent dans ces grandes assiettes que l'on utilise en général pour le plan principal, jettent le sel, le poivre, et les vendent 15 francs CFA dans la rue même.»

Donc, cette misère sans nom amplifiée par les clivages politiques constitue l'une des raisons majeures qui poussent les Africains à émigrer. C'est ce qu'ajoute Ababacar DIOP (1997 : 39) Il dit :

« Les gens aimeraient certes être beaucoup plus riches, mais ils vivent leur vie, malgré la pauvreté. Ils sortent parfois, ils sortent par nécessité ; et leur départ est souvent lié à une conjonction de facteurs politiques et sociaux.»

En effet, les conflits politiques qui caractérisent les périodes post- électorales en Afrique et la misère qui pèse lourde sur les peuples africains constituent les principales causes de l'émigration.

I.1.6. Les mouvements de contestation politique

L'avènement du système démocratique en Afrique avait laissé entrevoir beaucoup d'espoir chez les peuples africains. Force est de constater que les exemples probants d'alternance à la suite d'une élection libre et honnête demeurent rares. Même s'il ne s'agit pas d'une exclusivité africaine, les élections dans le continent noir sont souvent contestées et débouchent sur des vagues de violence parmi lesquelles, les arrestations.

En effet, au cours des violences qui se manifestent souvent en Afrique, toujours après les élections, pas mal de gens subissent des menaces, des intimidations, des emprisonnements, des arrestations. Quant à Ababacar DIOP (1997 :35). Il le dit en ces termes : *« Au lendemain des élections, des opposants au régime dont Abdoulaye Wade, ont été arrêtés.»*

Partout, tous ces cas de violence plongent les pays dans une peur, d'où certains sont contraints à l'exil. Cela parce qu'ils se sentent non libres. De plus, l'absence de justice impartiale après leurs arrestations ne les tranquillise pas. A vrai dire, le système démocratique ne s'est pas encore enraciné en Afrique car la tenue des élections ne devrait pas être l'une des causes de l'émigration. Au contraire, elle devrait être une bonne occasion d'entente, d'expression libre, une preuve de bonne cohabitation et de tolérance entre des gens présentant des opinions différentes.

I.1.7. L'opacité dans la gestion des richesses nationales

L'Afrique regorge beaucoup de ressources minières et beaucoup d'autres sortes de richesses variées. Mais l'exploitation de ces ressources n'avantage en rien les peuples africains. En effet, elle est faite en faveur d'une poignée de gens et en faveur de certaines multinationales étrangères. Pire encore, il n'y a pas de lumière qui caractérise toutes les activités qui sont réalisées par les Etats.

De plus, la répartition des richesses nationales se fait d'une manière inégale. C'est ce dont nous parle Ababacar DIOP (1997 : 30) *:« La politique menée par le Sénégal en Casamance me rappelle celle des anciennes puissances coloniales. Une région riche que l'on exploite au profit d'autres régions. »*

Cette politique plonge le Pays, par la suite, dans des difficultés socio – économiques d'où pas mal de gens tombent en chômage. Ces derniers se retrouvent contraints de quitter leurs pays avec un seul objectif d'aller ailleurs pour voir s'ils peuvent au moins essayer de survivre.

I.1.8. L'exploitation des pays africains par les pays développés

Les pays africains ont l'habitude de signer des accords avec des pays développés. Ces accords semblent être non profitables pour les peuples africains.

En effet, en concluant des accords avec des multinationales différentes, les peuples moyens ne gagnent rien.

Donc, les multinationales des pays développés se sont installées partout sur le continent africain où elles exploitent et pillent les richesses africaines. Et tout cela vient mettre de l'huile sur le feu en ce qui concerne la misère de la population africaine.

Pire encore, ces multinationales exportent les richesses africaines pour aller les transformer en d'autres produits qu'elles reviennent vendre elles mêmes en Afrique à un prix exorbitant. C'est ce que nous parle Ababacar DIOP (1997 : 31) : « *Nous en venions à parler de l'achat des matières premières aux pays sous-développés, des produits transformés en Occident qui reviennent sur nos marchés avec un coût deux ou trois fois plus grand.* »

En bref, la misère dont souffrent les anciennes colonies françaises, est l'une des conséquences de ces genres d'exploitation et de la politique impérialiste française dans ces pays. Alors démunis de tous, les jeunes africains jugent bon de quitter leurs pays pour la France où ils espèrent au moins gagner la vie. Quant à Ababacar DIOP (1997 :171), il le dit en ces termes :

« *Nous n'avons jamais cessé de dire que nous ne sommes pas venus en France par hasard. Originaires d'anciennes colonies, nos richesses ont été et sont toujours exploitées par la France, comme par d'autres pays d'Europe. Il est légitime que des ressortissants de nos pays exsangues viennent trouver de quoi subsister ici.* »

En effet, les immigrés africains qui sont actuellement en France, ils ont une raison d'y être car leurs pays d'origine et la France ont une histoire commune de longues dates.

I.2. Les opportunités pour Diop pour réaliser son objectif

1.2.1. Recherche de petits boulots et des contacts

Pour atteindre son objectif, DIOP commence à se préparer. Dans ses préparatifs, il se met à la recherche de petits boulots qui l'aideront à se procurer de moyens pour trouver le visa. A côté de cela, il n'oublie pas de multiplier la création d'amitié avec des différents partenaires.

En effet, avec un esprit ardent de réaliser son rêve, c'est - à -dire d'arriver en France, DIOP se met à la recherche de petits boulots qu'il pouvait exercer pour gagner une certaine somme d'argent. Une partie de cette dernière, il s'en sert pour aider sa mère et pour sa propre survie à Dakar. L'auteur Ababacar DIOP (1997 : 36) le précise en ces termes :

« Je travaillais comme précepteur pour une famille bourgeoise de la ville ; les parents venaient me chercher en voiture pour que je donne des cours de français, d'histoire, de Géographie à leurs enfants. Ces cours de soutien me permettaient d'aider ma mère, à Saint – Louis, et de subsister, à Dakar. »

Une autre partie de l'argent qu'il gagnait, il en économisait dans le but de mener à bien sa mission de partir pour la France. Ababacar DIOP (1997 : 36) le dit en ces termes : *« Je continuais à travailler tout en participant aux réunions de la coordination, aux manifestations et j'ai pu par ce moyen économiser une certaine somme. »*

Donc, l'argent qu'il gagnait allait lui servir de trouver des moyens de transport. A côté de cela, DIOP dépendait également d'un de ses demi-frères qui était en France. C'est ainsi que ce dernier, lui aussi, contribuait dans la réussite de cette affaire.

De surcroît, il créa beaucoup d'amitiés. DIOP essayait donc de tout faire afin de réussir dans son dessein de partir pour la France. C'est ainsi qu'il multipliait le fait de se faire des connaissances avec des personnes différentes.

En effet, DIOP, arrivé à Dakar, il fit tout son possible pour recueillir des informations nécessaires qui l'aideront à réaliser son rêve de partir pour la France. Quant à Ababacar DIOP (1997 : 28), il le démontre en ces termes : *« Un professeur d'Université que j'avais escorté jusqu'à Saint Lui m'a dit : « je te donne mon adresse ; si tu as besoin de venir en France, tu m'écris. »*

Monsieur DIO Pavait donc déjà fait connaissance avec un professeur d'université. Et il savait bien que beaucoup de professeurs d'universités africains doivent avoir été en France. Dans cette perspective, DIOP espérait obtenir de la part de ces professeurs des renseignements qui allaient l'aider. A coté de cela, il contactait aussi les étrangers.

DIOP ne va pas se limiter dans la multiplication de ses connaissances. Les étrangers eux aussi étaient visés.

C'est ainsi qu'il fait connaissance de jeunes canadiens. Partout, comme d'autres jeunes Dakarois, il obtenait des promesses trompeuses mais beaucoup d'eux ne cessaient pas d'y croire. L'auteur Ababacar DIOP (1997 : 28) le précise en ces termes : *« C'étaient souvent des promesses sans lendemain mais beaucoup de jeunes Dakarois se laissaient prendre au jeu. »*

Donc, avec un désir ardent de partir pour l'occident, les jeunes africains essayaient de multiplier des contacts .Malheureusement ils tombaient des fois sur des escrocs. Malgré cela DIOP ne se fatiguait pas. D'où il tenta aussi dans le domaine du football.

I.2.2. Adhésion à des clubs de football

DIOP en tant qu'amateur de football depuis son enfance, avait adhéré à un club de football de l'école. Il faisait tout cela avec un seul but de réaliser ses rêves de devenir un champion au football. Partout, il était influencé par d'autres joueurs sénégalais qui avaient évolué dans de tels clubs et qui étaient devenus des joueurs de renom. Cela leur a permis d'arriver en France où ils ont réussi leur vie par le football. C'est ce que le même auteur Ababacar DIOP (1997 :31) souligne quand il dit : *« J'ai fait partie à Dakar d'un Club Lycéen et surtout du Club Jeanne-d'Arc, d'où sont ici plusieurs sportifs évoluant en France : Roger Mendy à l'As Monaco. »*

De la même manière, Fatou DIOME (2003 : 50) abonde dans le même sens dans son ouvrage *Le ventre de l'Atlantique* où Madické suivait de près les informations en rapport avec les joueurs sénégalais réussis en France avec un but de les imiter. Elle dit :

« [...] enfin, pour terminer son journal, sachez que nos braves Sénefs (sportifs nationaux évoluant en France) s'illustrent de plus en plus dans le tournoi des clubs français, comme le démontre ces quelques images de nos confrères de France2. »

Donc, les jeunes africains se renseignent toujours sur l'évolution de leurs confrères joueurs africains de renom qui jouent dans les équipes françaises. Ils font tout cela avec un seul désir de devenir comme eux. Les grands joueurs de champion d'origine africaine ont réussi une vie meilleure par le football. Cela attire beaucoup les jeunes africains qui n'ont pas encore été en Europe et qui rêvent de devenir comme eux.

I.2.3. Participation à des mouvements contestataires

La politique de l'Etat, dans le secteur de l'éducation et dans l'organisation des élections, provoqua des mouvements de contestation dans le pays. Devant cela, DIOP ne resta pas les bras croisés car lui aussi participa à c es mouvements.



En effet, le gouvernement sénégalais avait introduit à cette époque de nouveaux systèmes d'enseignements. Ces derniers stipulaient que la jeunesse sénégalaise continuait à apprendre le plus de l'étranger que de sa propre histoire.

Donc, ses nouvelles méthodes d'enseignements avaient créé des grandes difficultés que ce soit au niveau des élèves, que ce soit au niveau des professeurs. L'auteur Ababacar DIOP (1997 : 34) le dit en ces termes :

« Cette grève a pris des proportions plus importantes quant on a pu établir que certaines des difficultés rencontrés par les élèves et les professeurs provenaient des programmes eux-mêmes : on avait crée de nouvelles méthodes d'enseignements qui représentaient un recul ou au moins une stagnation par rapport à ce qui s'était fait dans le passé ; [...]. »

C'est pourquoi les élèves et les étudiants, tous ensemble, avaient été mobilisés jusqu'à créer une coordination pour mener à bien une grève généralisée.

De plus, lesdites nouvelles méthodes d'enseignements remettaient en cause les conditions d'études notamment la suppression des internats et la distribution parcimonieuse des bourses centrée sur les appartenances politiques, ce qui apparaît être très dangereux.

L'auteur Ababacar DIOP (1997 :33) le précise en ces termes :

« Les conditions d'études étaient remises en cause. Il n'y avait plus d'internat, les élèves n'étaient plus assurés d'avoir un foyer, même s'ils venaient de la campagne ; les bourses étaient distribuées parcimonieusement, en fonction des appartenances politiques. »

La grève s'amplifie par la suite et finit par devenir violente. Entre-temps, DIOP avait été choisi par d'autres élèves comme représentant de leur Lycée au cours de cette grève violente. Ababacar DIOP (1997 :34) nous le dit comme suit : *« J'étais à l'époque mandaté par mon établissement le Lycée Blaise – Diagne de Dakar. C'était une rébellion de la jeunesse. »*

Et cette dernière allait parallèlement avec les contestations politiques. De plus celles-ci allaient de pair avec l'avènement du système démocratique en Afrique où les Africains espéraient avoir une grande amélioration. Mais cela n'a pas été le cas, car, depuis, dans beaucoup de pays africains, on observe toujours des vagues de violences avant et après les élections.

En effet, les Etats n'organisent pas les élections pour l'intérêt général mais seulement pour l'intérêt de certains hommes d'Etat (politiques et bureaucratiques).

Et ces derniers se préoccupent en premier lieu de leur propre intérêt qui est la recherche du pouvoir. Cela pousse les organisateurs de ces élections à recourir à des manœuvres non démocratiques, ce qui pousse leurs opposants à ne pas reconnaître les résultats des urnes jusqu'à créer une mésentente. Et tout conduit le pays dans le chaos et dans l'instabilité ce qui engendre les fuites des uns et des autres.

Quant à Ababacar DIOP (1997 :33), il le dit en ces termes : « *J'ai quitté le Sénégal au moment des évènements de 1988. J'étais membre de la coordination. L'état d'urgence débutait. Le pays était sens dessus dessous. Je ne pouvais pas rester.* »

Le pays était déjà dans des situations difficiles et encore Monsieur DIOP avait participé à des mouvements de contestation. Pour ce, il décida de chercher un visa d'une façon clandestine afin de quitter son pays, le Sénégal. De plus, il avait peur d'une probable répression violente qui allait suivre suite à ces dits évènements chaotiques qui secouaient le pays. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :36), le précise en ces termes : « *J'ai quitté le Sénégal parce que j'étais partie prenante dans les évènements politique de l'époque. [...], mais aussi parce que je ne voulais pas rester bloqué dans un pays où il n'y pas d'horizon.* »

De plus, au cours de ces évènements il y avait beaucoup de demandeurs de visa. Et ces derniers faisaient tout pour les obtenir jusqu'à accepter de payer des pots - de - vins. C'est ce que nous parle Ababacar DIOP (1997 : 61) .Il dit : « *La délivrance des visa est soumise à des conditions si draconiennes que les employés des ambassades et des consulats africains cèdent à la corruption.* »

Après l'obtention de ce visa, DIOP réussit à arriver en France où il affronte des différents problèmes d'intégration dans la nouvelle société : la société française. Après avoir parcouru un long chemin difficile, l'Africain, dès qu'il arrive en France, entame une autre vie. Cette dernière lui laisse beaucoup de séquelles jusqu'à se retrouver désillusionné sur l'Eldorado français.

Devant les mesures contraignantes mises en place par le gouvernement envers les étrangers, il se voit malmené, exclu du monde du travail, isolé, expulsé,...

De là, il constate que sa place n'est pas bien définie dans cette société française puisque ses droits sont souvent violés. Et tout cela se fait suite aux manques de lois bien précises qui le protègent.

Conclusion

Les jeunes africains des anciennes colonies françaises ont tendance à quitter leurs pays suite à des raisons différentes .Parmi ces dernières il y a des raisons politique, socio- économique et démocratique. Alors, tout cela les pousse à émigrer vers la France, un pays qui a noué des relations avec leurs pays depuis la période coloniale. De plus, ils choisissent ce pays avec un espoir de réussir une vie meilleure, différente de celle qu'ils ont dans leurs pays d'origine. Malheureusement, ils se retrouvent désillusionnés à partir même de leurs durs parcours vers la France jusqu'à leurs intégrations dans la société française.

CHAPITRE II. LES PROBLEMES D'INTEGRATION D'UN IMMIGRE AFRICAIN EN FRANCE

II.0. Introduction

Arrivé en France, l'immigré africain fait face à un grand nombre de problèmes. De là, il constate que sa place n'est pas bien défini dans cette nouvelle société puisqu'il se voit toujours bafoué dans ses droits.

II.1. La haute surveillance des autorités

Les autorités françaises ont mis en place des institutions qui surveillent beaucoup tout étranger qui pose son pied sur son territoire, et surtout celui d'origine africaine. C'est ce que nous parle Ababacar DIOP (1997-37).Il nous montre ce qui arrive à DIOP dès qu'il sort de l'avion à l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. Il dit *: « Je faisais l'objet d'une surveillance de la part des autorités. »*

En effet, après être arrivé en France, DIOP a constaté une surveillance particulière à l'égard des étrangers soupçonnés d'être des sans-papiers.

D'un côté, la police française participe à ce genre de haute surveillance. Cela va dans le même sens que ce que nous dit Xavier VANDENDRIESSCHE (1996-37)*: « Le problème qui se pose est évidemment celui de l'identification de la personne en tant qu'étrangère ; par conséquent, le contrôle peut toujours s'avérer vexatoire, voire discriminatoire ou raciste. »*

Donc, compte tenu du contrôle permanent opéré souvent par la police, Ababacar DIOP a constaté une particularité sur l'immigré d'origine africaine.

De l'autre côté, la préfecture est un autre organe administratif chargé du contrôle des immigrés. Là, DIOP doit y fournir toutes les explications convaincantes qui l'ont poussé de venir en France. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :43-44) nous le dit en ces termes :

« Je ne savais pas quelle piste suivre, et je me suis résolu à déposer une demande d'asile à la préfecture de Cergy-saint- Christophe. Il me fallait donner des indications relatives à la situation politique du Sénégal, préciser la part que j'avais prise aux événements de 88, détailler mes motifs de crainte, [...].»

En bref, l'auteur montre que les autorités préfectorales procèdent à une enquête approfondie sur l'immigré et particulièrement l'immigré africain.

En outre, l'OFPRA y joue également un grand rôle dans ce harcèlement de l'immigré africain résidant en France. Donc, après être passé à la préfecture, DIOP doit aussi passer à l'office français de protection des refugiés et apatrides pour se justifier.

L'auteur Ababacar DIOP (1997 :44) le précise en ces termes : *«Le lendemain, je me suis rendu à l'OFPRA ; j'aurais pu choisir de raconter mon histoire par écrit et l'envoyer par courrier. »*

Devant les différentes pratiques permanentes d'expulsion et d'arrestation des personnes vivant en France que les autorités surnomment clandestins, certains de ces derniers préfèrent vivre en cachette. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :64) nous le décrit en ces termes : *« Je pouvais passer devant le juge en comparution immédiate et être expulsé du pays. Au dernier moment, je rebroussais chemin. »*

L'immigré n'a pas de liberté de circulation comme d'autres personnes qui habitent en France.

Une fois attrapé après les rafles policières, il est renvoyé par force vers son pays d'origine. Et tout cela se fait sans tenir compte de sa famille qui réside sur le territoire français et sans tenir compte également du nombre d'années qu'il vient de passer sur le territoire français. C'est ainsi qu'ils procèdent aux convocations.

Les convocations commencent dans les premiers jours d'arrivée sur le territoire Français. C'est ce qui arrive à monsieur DIOP tel qu'Ababacar DIOP (1997 :46) nous le dit en ces termes :*« C'est le 30 septembre 1988 que j'ai été convoqué par les employés de l'OFPRA. Le lendemain, je me suis rendu à la Préfecture.»*

Après ces convocations, certains sont expulsés du territoire français.

Donc, la plupart de fois, des immigrés accusés d'être en situation irrégulière même s'ils viennent de passer beaucoup d'années en France, ils se voient expulsés ou reconduits à la frontière. C'est ce que nous parle Ababacar DIOP (1997 :99) dans ces termes :*« Ce même jour, huit sans-papiers de Saint -Ambroise ont été expulsés en direction de Bamako capitale de la République du Mali. »*

De plus, toutes ces pratiques renvoient toutefois à la violation des droits et libertés de la personne humaine.

II.2. Discrimination des immigrés

Les immigrés sont discriminés sous plusieurs formes, et la loi Pasqua vient aggraver la situation. : *« Mais entre-temps, les lois Pasqua étaient passées et on n'était plus rien. »* (Ababacar Diop, 1997 :70).

En effet, la promulgation des lois Pasqua limite l'immigré dans ses droits et viennent aggraver la situation. C'est ce que nous parle Sami NAÏR (1994 :16) :

« Je soutiens, Monsieur le Ministre, que la cohérence de vos lois n'est qu'apparente, et que celles-ci sont minées par des conditions qui vont non pas assurer, mais aggraver la situation des étrangers, des immigrés et des enfants nés en France de parents étrangers .»

II.2.1. Discrimination au travail

II.2.1.1.Difficulté pour trouver du travail

Les immigrés résidant en France ont de façon générale un grand problème de trouver du travail. Pour certains d'entre eux, leurs parents ont combattu pour la France jusqu'à ce que cette dernière leur accorde une nationalité. Mais c'est bizarre de voir leurs enfants malmenés. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :145) nous le dit en ces termes : *« Astou est issue d'une grande famille, sa mère bénéficie d'une pension de veuve de guerre, son mari ayant fait la guerre d'Indochine, Diên Biên Phu et la guerre d'Algérie ; mais ses enfants ne trouvent pas de travail. »*

Malgré les problèmes de vivre en France, DIOP se met à la recherche de petit boulot qu'il peut exercer pour essayer de survivre. Là aussi, ce n'est pas facile car il doit rencontrer beaucoup d'entraves en tant qu'étranger.

En effet, devant les conditions difficiles, DIOP se met à la recherche d'un simple boulot pour essayer de jongler avec la vie. Lui, il ne minimise pas le travail. Il fait donc tout le travail qu'il rencontre. L'auteur (1997 :47) le dit en ces termes *: « Mon activité journalière consistait en un travail de nettoyage classique avec un balai-brosse, une serpillère. »*

L'auteur Ababacar DIOP (1997 :51) ajoute également qu'après avoir fait une formation de trois mois en informatique il a eu un emploi en informatique *: « [...] j'ai pu trouver à la sortie un emploi de pupitreur dans le parc d'attractions de Mirapolis. »*

Trouver un travail pour lui c'était autrement difficile. Cela le poussa à faire des formations dans d'autres domaines pour multiplier les chances d'être embauché. Cela étant les recours à l'autoformation.

Et cette dernière l'a aidé à se débrouiller en tout pour essayer de voir comment gagner la vie. C'est ainsi qu'il prend l'initiative de s'auto-former avec un but de devenir des touche-à-tout sur le marché du travail. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :49) nous le dit en ces termes *: « Je m'étais abandonné à la bibliothèque municipale de Cergy, je lisais sur le trajet du roman anglais pour rattraper mon retard dans cette langue. »*

En effet, une fois constaté que trouver du travail était difficile, DIOP a jugé bon de s'auto-former en langue anglaise afin de multiplier les chances.

II.2.1.2. Traitement inégal au travail

Même les immigrés qui ont eu la chance d'avoir des boulots ou du travail, en cas de maladie, ils n'ont pas droit aux prestations de sécurité sociale, selon la loi du 24 aout 1993 en France alors qu'ils cotisent régulièrement aux caisses d'assurance. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :52) nous le décrit en ses termes :

« Plusieurs sans-papiers de saint-Bernard continuent de travailler, ont des bulletins de paie, cotisent ou ont cotisé à la caisse d'assurance-maladie, et ne peuvent pas se soigner ; en cas de maladie, ils seront obligés de sortir l'argent de leur poche. »

Donc, tout cela renvoie à une forme de discrimination raciste qui touche spécifiquement les enfants des anciennes colonisées. C'est ce que nous parle Pascal BLANCHARD (2005 :246):

« Après des décennies de cécité ou de dénégation, l'existence massive de discriminations racistes commence à être reconnue, et beaucoup sont prêts à admettre qu'elles touchent plus spécifiquement les descendants des « anciens colonisés ». »

Cela montre qu'il y a « deux poids, deux mesures » en ce qui concerne le traitement des travailleurs.

Ces derniers se retrouvent discriminés. En effet, au moment de l'engagement au travail, l'immigré subit tant de discriminations à son égard. En effet, il n'a pas de plein droit suite aux lourdes mesures mise en place par le gouvernement français. C'est ce qu'Ababacar DIOP (1997 :53) démontre en ses termes :

« Avoir le droit de travailler mais ne pas avoir celui d'être là ; pouvoir entrer sur le marché du travail mais ne plus avoir la possibilité de sortir au grand jour : ce pourrait être une définition de celui que les autorités appellent « clandestin », et que nous appelons « sans-papiers ».»

Sur toutes ces formes de discrimination s'ajoute le manque des lois de protection de ces immigrés au travail.

Donc, les immigrés ayant eu la chance d'avoir des boulots ne bénéficient pas de lois qui les protègent comme tant d'autres employés qui ne sont pas des immigrés. Cela leur cause beaucoup de problèmes. Parmi ces derniers, ils se retrouvent malmenés, menacés de démissionner sans recours. C'est ce que nous parle Ababacar DIOP (1997 :60) :

« Au bout de six, la SSII (Société de Service) m'a demandé de démissionner. J'ai essayé de tenir tête le plus longtemps possible aux responsables du personnel. Je me suis arrêté assez vite [...]. »

Donc il s'agit d'une autre forme de discrimination qui ne s'éloigne pas de l'absence de contrat de travail. L'absence de ce dernier a eu des répercussions sur le travailleur immigré africain résidant en France.

En effet, les immigrés qui ont la chance de trouver des boulots n'ont pas de contrat de travail qui les protègent. C'est pourquoi ils se retrouvent malmenés par leurs patrons, et comble de malheurs, ils n'ont aucune référence sur laquelle ils se baseraient pour réclamer leur dû. Et de tels faits renvoient à une forme de traitement inégal centré sur l'origine de telle ou telle autre personne. Et Ababacar DIOP (1997 :67) nous le dit en ces termes :« *Le Patron voulait y ajouter des activités annexes, nous employer dans un cadre plus large et plus vague que celui qui était prévu.* »

BESSORA (1999 :63) inonde dans le même sujet, quand elle critique l'égalité proclamée en 1948, par la France dans ses colonies. En effet, cette proclamation stipulait que les citoyens des territoires d'outre-mer étaient égaux aux Français de France. Elle nous le dit en ces termes : « *Ah ! L'égalité ! C'est dans l'air du temps on en a fait une déclaration universelle en 1948 ; les colonies françaises sont restées des territoires d'outre-mer, jolies colonies de vacances antillaises.*»

D'une façon générale, il s'agit d'une forme d'injustice à l'égard des immigrés afin de les exploiter pour leurs propres intérêts. C'est ce dont nous parle MONTESQUIEU (1964 :171).Il nous dit : « *Les hommes font des injustices parce qu'ils ont intérêt de les commettre, ils préfèrent leur satisfaction au détriment des autres.* »

Les hommes ont donc tendance de profiter du malheur des autres. D'où ils commettent sciemment des injustices.

II.2.1.3. Licenciement injuste au travail.

Monsieur DIOP avait tout fait pour avoir des papiers justifiant sa résidence en France mais en vain. Alors, faute de quoi il finit par être licencié sans explication aucune. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :64) nous le décrit en ces termes : « *Je n'ai pas reçu de préavis de licenciement ; on m'a prévenu le soir que je ne serais pas sur la liste du lendemain.* »

Mais tout cela renvoie à une autre forme de violation des droits de l'homme. Sur ce, chacun peut se poser une question : Qui n'a jamais lu ou entendu l'article premier de la Déclaration des Droits de l'Homme ou du citoyen de 1789 ? L'article stipule ceci : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* ».

En effet, ce qui est écrit dans les textes de loi ne s'applique pas tel qu'il est. Cela parce que tous les employés devraient être traités de la même manière au travail sans tenir compte de leur origine. Ce dit licenciement injuste au travail va de pair avec la maltraitance au travail.

Donc, l'immigré ayant eu un petit boulot ou un travail par chance, pour essayer de survivre, i n'est pas bien tenu par son employeur.

Ce dernier le menace, le maltraite jusqu'à ce que ça dégénère en une question de racisme. C'est ce que nous parle Ababacar DIOP (1997 :49) : « *Je réclamais mon dû et la conversation a fini par dériver sur les « nègres » : « Sale nègre, tu vas voir, je vais te faire payer ça ...».* »

De même, la perception de son salaire ne se fait pas facilement. Ici aussi, il rencontre toujours des problèmes.

II.2.1.4. Problèmes de paiement

Après avoir durement travaillé, il n'était pas payé, convenablement, à temps. Un mois et même plus passait sans percevoir son maigre salaire. C'est ce qu'Ababacar DIOP (1997 :50) nous décrit en ces termes : *« Je prenais mon mal en patience, j'attendais de recevoir mes relevés bancaires ; mais rien ne tombait. Après un mois et demi, je me suis dit que je ne pouvais pas demeurer sans rien faire. »*

Alors tous ces maux qui pesaient lourdement sur lui engendraient d'autres maux tels que tomber dans une situation précaire de la vie. En effet, le retard de paiement était une « mise de l'huile sur le feu » de la part de DIOP car, même avec le maigre salaire qu'il percevait, il menait une vie difficile.

Les immigrés africains vivent dans des conditions difficiles. Ils rencontrent beaucoup de difficultés liées aux moyens financiers où il leur est difficile de subvenir à leur besoin quotidien. C'est ce qui arrive à DIOP. Au moment où sa femme était enceinte, il s'est trouvé dans une situation purement difficile car trouver de quoi nourrir sa femme ou bien trouver de l'argent pour la faire soigner était un grand problème. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :66) nous le dit en ces mots : *« Mais je me retrouvais dans une situation telle que je n'avais pas de quoi lui donner à manger; elle ne pouvait pas même se soigner sur ma sécurité sociale. »*

Bref, il s'agit d'une forme d'injustice à son égard car c'est inexplicable pour lui de n'avoir pas le droit de se faire soigner ou faire soigner sa femme en se servant de l'argent qu'il cotise régulièrement à la sécurité sociale.

II.2. 2. Injustice sociale

Pour tous les mots qui pèsent lourdement sur lui, DIOP pointe du doigt la justice de son pays d'accueil. En effet, il ne comprend pas comment cette dernière ne peut pas statuer sur leur cas. Faute de cela, ils sont toujours emprisonnés injustement ; parfois ils sont des boucs-émissaires des problèmes que connaît le pays d'accueil. De même, ladite justice se caractérise quelque fois par certaines incohérences.

En effet, les sans-papiers ou les immigrés ne sont pas traités de la même manière que les autres personnes qui résident sur le territoire Français. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :121) nous le montre en partant de ce que disait un militant de la JRE (jeunes Contre le Racisme en Europe) qui était venu pour les soutenir.

Il dit :

« [...] moi, je suis, et si je vole une voiture ou commets un vol, cela ne remettra pas pour autant en cause ma présence sur le territoire français ; je ne vois pas pour quoi on agirait autrement en ce qui concerne les sans-papiers et les immigrés en général. »

De plus, le gouvernement français ne reconnait pas le rôle des immigrés africains qui se trouvent sur son territoire depuis longtemps. En effet, certains ont lutté pour la libération de la France, d'autres ont trouvé un travail cotisent ou, paient chaque jour des impôts, mais tout cela n'est pas considéré. C'est ce que nous parle Samba Fofana dans la revue Africultures n° 25(2000 :8). Il nous dit : *« J'ai fait l'armée jusque 4 ans. Mais malgré tout ce que j'ai fait pour la France, la France ne m'a pas été reconnaissante. »*

Encore de plus, tous les maux qui pèsent sur ces immigrés sont des conséquences de l'histoire de la France dans ses anciennes colonies. C'est ce que nous parle Pascal BLANCHARD (2005 :14). Il dit : *« Tout d'abord, on aura saisi que la perspective postcoloniale adoptée ici constitue une partie de l'histoire de France en tant qu'elle est affrontée à d'autres mondes et à l'histoire de son expansion. »*

Depuis la mise en application de sa politique coloniale, la France est entrée en contact avec beaucoup d'autres mondes avec lesquels elle conserve encore une histoire que l'on ne peut pas nier. D'où elle devrait se référer à cette histoire afin de résoudre les problèmes des immigrés ressortissant de ses anciennes colonies et qui sont actuellement sur son territoire.

Pourtant, elle se caractérise parfois par certaines incohérences. En effet, nul n'ignore que les lois disent que toute personne arrêtée, accusée de n'avoir pas respecté ces mêmes lois en commettant un délit ou tout autre acte illégal, reste innocente avant le verdict. De plus, son emprisonnement ne peut pas dépasser vingt quatre heures sans que les autorités compétentes l'exigent et toujours conformément à la loi. Malgré cela, Monsieur DIOP a été arrêté et emprisonné sans être jugé, pendant plus de vingt quatre heures. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :178) nous le décrit en ces termes :

« La rétention ne peut excéder vingt quatre heures sans que lez juge l'autorise [...] j'ai étais présenté à deux heures du matin au juge. Nos avocats n'eurent aucun mal à prouver qu'il était impossible de me poursuivre, le délai de la rétention légale étant dépassé. »

Cela montre clairement les contradictions de la justice de son pays d'accueil. Les incohérences de la justice française renvoient également aux incohérences du gouvernement français.

En effet, ce dernier a un certain moment favorisé l'immigration et surtout l'immigration travailleuse telle que le précise Jean-Marcel Jeanneney, ministre du travail du premier gouvernement Pompidou en 1966 dans le journal ***Les Echos*** du 29 mars 1966.Il dit : *« L'immigration clandestine elle-même n'est pas inutile, car si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre. »*

Cependant, il s'avère incompréhensible de voir ce même gouvernement malmener les descendants de ces immigrés et de ne pas traiter à temps les problèmes qu'ils connaissent aujourd'hui. Au contraire, ces derniers sont devenus des boucs-émissaires pour certains problèmes que connait la France.

II.2.3. Les immigrés boucs-émissaires

La société française comme d'autres sociétés du monde connaît des problèmes variés notamment des problèmes liés au chômage et beaucoup d'autres. Mais les immigrés sont accusés d'être responsables de ce chômage, ce qui n'est pas vrai. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :108) nous le décrit en ces termes :

« [...] les immigrés n'étaient pas les premiers fautifs de la crise que traverse la société, mais en étaient souvent, au contraire, les premiers victimes ; leur imputer la responsabilité du chômage revenait à masquer l'essentiel : que la crise sévissait indépendamment de leur présence ou de leur absence hypothétique. »

La France comme d'autres pays du monde peut connaître l'une ou l'autre crise. Alors, dire que la crise qu'elle connaît a été causée par les immigrés, ça serait une façon de chercher les raisons là où elles ne se trouvent pas. L'essentiel est qu'elle trouve une solution durable aux revendications de ces immigrés et qu'elle cesse de leur coller des fautes ou des crimes dont ils ne sont pas acteurs. C'est ainsi qu'ils connaissent des emprisonnements.

Au moment de revendication de leurs droits, les immigrés sont maltraités. La police recourt quelquefois à des voies de violence en les emprisonnant immédiatement sans les écouter. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :85) nous le dit en ces propos : *« Quelques célibataires ont été délogés, empilés dans des cars pour être conduits au centre de rétention de Vincennes. »*

Ces emprisonnements sont liés aussi à un arsenal de lois que le gouvernement français a mis en vigueur contre les immigrés et surtout contre ceux qui sont baptisés « clandestins ».

En effet, la France a mis en place plusieurs lois qui tendent à exclure les étrangers sur son territoire. Donc, après être contrôlé tout juste après l'atterrissage de l'avion à l'aéroport, DIOP a été dirigé immédiatement vers un bureau où il devait subir un contrôle exceptionnel. Là, il y rencontra des agents qui lui demandèrent s'il avait droit d'asile sur leur territoire. Ce qui lui étonna beaucoup. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :38) le précise en ces termes : *« Je ne m'attendais pas à ce qu'il me faille demander le droit d'asile. »*

Devant cela, DIOP ne comprend pas davantage comment la France applique des mesures qui clôturent les frontières. C'est pourquoi il milite pour le changement.

De plus, le gouvernement français semble afficher un comportement d'intolérance à l'égard de ces étrangers. Cependant, VOLTAIRE (1877 :172), s'y oppose. En effet, il lance un appel à tout le monde de laisser les autres aller et venir chez eux et même d'y rester car c'est enrichissant.

Il dit :

«comme les hommes sont excessifs en tout quand ils le peuvent, on a outré cette inégalité ; on a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de sortir de la contrée où le hasard l'a fait naître ; le sens de cette loi est visiblement : ce pays est si mauvais et si mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en sortir, de peur que tout le monde n'en sorte. Faites mieux : Donnez à tous vos sujets envie de demeurer chez vous et aux étrangers d'y venir. »

Donc, ces dites lois ne favorisent en aucun cas les étrangers, et surtout les immigrés. C'est ce que nous parle Sami NAÏR (1994 :16) :

« Je soutiens, Monsieur le ministre, que la cohérence de vos lois n'est qu'apparente, et que celles-ci sont minées par des conditions qui vont non pas assurer, mais aggraver la situation des étrangers, des immigrés et des enfants nés en France de parents étrangers. »

Et les conséquences de ces lois ne sont que la vie en cachette, des convocations incessantes et des expulsions de ces immigrés.

II.2.4. La violation des droits de l'homme

La France est un pays très reconnu depuis très longtemps en matière du respect des droits de l'homme. En effet, depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.La constitution française elle aussi reconnait que tous les hommes naissent et demeurent égaux en droit. Cependant, les immigrés ne comprennent pas comment ils sont traités comme des gens de seconde zone alors que eux aussi sont des Français conformément à l'histoire coloniale française et qu'ils sont protégés par les lois. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :86) nous le dit en ces termes :

« Toute politique de l'immigration devrait prendre en compte le passé. Et toute politique digne de son nom partir de ce simple fait : nous sommes égaux ; les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. »

Depuis longtemps, la France reconnaît les textes de lois sur les Droits de l'Homme. Si elle a signé tous ces textes, elle doit le manifester à travers les actes en soutenant que tous les hommes doivent être traités de la même manière sans tenir compte de leurs singularités culturelles, raciales. De plus elle doit le manifester en permettant les immigrés de résider librement sur le son territoire sans être pourchassés comme ils le sont, sans être tenus pour des criminels.

II.2.4.1. La séparation des familles et refus d'inscription à l'école

Les expulsions qui se font violent les libertés et les droits des familles. Cela parce qu'il arrive des fois où des enfants nés en France se retrouvent séparés de leurs parents qui ne sont pas nés

sur le territoire français. Cela devient alors un grand problème pour les membres de ces familles concernées car ils voient leurs libertés et droits violés. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :182) nous le dit en ces termes : *« 2 pères de famille, expulsées vers la Mali, ont été séparés de leurs enfants, demeurés en France avec leurs mères. »* De même, on pouvait refuser à un enfant le droit de s'inscrire à leur école alors qu'il est né sur le sol français.

L'auteur Ababacar DIOP (1997 :68) nous le dit en ces termes : *« Fatou, ma fille est née le 15 juin 1994 à l'hôpital de Montfermeil : ville symbole de l'intolérance depuis que son député-maire a refusé d'inscrire à l'école maternelle des enfants immigrés. »*

Entre- temps, les textes juridiques stipulent qu'une personne étrangère peut obtenir la nationalité française de diverses façons. Parmi ces dernières, il y a l'obtention d'une nationalité par l'acquisition de plein droit. Selon le Site http://www.diplomatie.gouv.fr/services-aux-citoyens, état-civil et nationalité française consulté le 20 Mars 2016, *« l'enfant né en France avant le premier janvier 1994, d'un parent né sur un ancien territoire français d'outre-mer avant son accession à l'indépendance, est français de plein droit. »* D'où Ababacar DIOP (1997 :69) ne comprend pas la violation de ces droits jusqu'à lui dire que son enfant n'est pas française quand il allait la faire inscrire à l'école. Voici la réponse qu'il a eue : *« Votre enfant n'est pas français, nous ne pouvons rien faire pour vous. »*

Il existe des lois qui disent que l'enfant prend la nationalité du territoire où il est né. Alors, c'est fort incompréhensible de voir un enfant non admis à l'inscription scolaire pour la seule raison qu'il n'est pas purement français .Il s'agit donc d'une forme de discrimination. A partir de cela, il est difficile de comprendre la valeur de la nationalité de leurs ancêtres accordée pendant la période coloniale.

II.2.4.2. La xénophobie et le racisme

Les immigrés africains résidant sur le territoire français rencontrent beaucoup de difficultés. Parmi ces dernières, il y a une ségrégation basée sur le fait qu'ils ne sont pas Français. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :85) nous le montre en rapportant le comportement arrogant qu'affichent certains agents de police à l'égard des immigrés en lutte pour leurs droits. Il dit : *« Ces personnes- là n'ont rien à faire ici, puisqu'elles n'ont pas d'enfants en France et pas d'attaches... »*

Ababacar DIOP (1997 :127) ajoute également les propos du directeur général de la police quand les représentants des sans papiers et des immigrés étaient en train de faire audience avec lui. Il leur dit : *« La France ne peut pas accueillir tous les malades du monde... ».* Des propos de dénigrement sortent aussi de la bouche de deux inspecteurs qui interrogeaient Diop :

« Deux inspecteurs de police m'ont interrogé durant plus d'une heure, essayant de me faire perdre mon calme : sale bougnoule, négro... »

De même, certains politiciens français affichent un tel comportement de haine exagéré envers les étrangers. C'est ce que nous parle Sami NAÏR (1994 :40): *« M. Pierre Joxe s'écrie, A l'assemblée nationale, en 1998 : « la France n'a pas les moyens de devenir le pays d'accueil des populations déshéritées de l'ensemble du monde en voie de développement ».»*

C'est ainsi que les autorités les sous-estiment, les discriminent, les dénigrent et leur privent même des droits d'asile. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :11) nous le décrit en ces termes : *« Deux inspecteurs de police m'ont interrogé durant près d'une heure, essayant de me faire perdre mon calme : sale bougnoule, négro... »*

En outre, ce système de racisme postcolonial est « spécifique » et les immigrés ressortissant des anciennes colonies françaises d'Afrique le subissent en premier lieu. C'est ce dont nous parle Pascal BLANCHARD (2005 :17). Il dit :

« Dans le chant des mémoires et de la persistance des représentations, Saidi Boumama et Pierre Tévanian explorent l'héritage contemporain du racisme colonial. Ils insistent tout d'abord sur la distinction à opérer entre « racisme » et « xénophobie » pour montrer, en s'appuyant sur plusieurs enquêtes comment le racisme postcolonial est spécifique et vise précisément les populations ex-colonisées. »

En effet, l'auteur montre qu'il s'observe souvent des pratiques qui tendent à coller des clichés aux immigrés. Et parmi ces derniers, les immigrés africains originaires des anciennes colonies françaises sont les premières victimes.

La plupart de fois, au cours des affrontements de la police avec les immigrés, cette première recourt à la violence. En effet, certains immigrés subissent des violences morales et même physiques. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :86) nous le dit en ces termes : *« Nous avons appris quelques semaines plus tard qu'un des nôtres avait été incarcéré, une jambe fracturée, après l'évacuation policière de l'église Saint-Ambroise. »*

Cela abonde dans le même sens que Pascal BLANCHARD (2005 :182) quand il dit :

« Mais, au-delà des assassinats moins fréquents qu'autrefois, des arrestations arbitraires, des brutalités ordinaires et du harcèlement quotidien, le comportement de la police n'obéit pas seulement au feu vert que paraît lui donner le discours provocateur du ministre de l'intérieur. »

Donc, cette violence se manifeste au moment du contrôle de la police. En effet, les comportements qu'affichent les agents de police à l'égard des étrangers lors de ces contrôles sont très violents, discriminatoires voire racistes tel que nous le dit Xavier VANDENDRIESSCHE (1996 :85) : *« Le problème qui se pose est évidemment celui de l'identification de la personne en tant qu'étrangère ; par conséquent, le contrôle peut toujours s'avérer vexatoire, voire discriminatoire ou raciste. »*

Dans certaines circonstances, la police organise souvent des contrôles, des fouilles au cours desquelles elle affiche des comportements exceptionnels qui tendent à ne pas bien traiter l'immigré africain.

II.2.4.3. Refus d'octroi du titre de séjour

Le refus d'octroi du titre de séjour, c'est une autre forme de violation des droits de l'homme. C'est purement incompréhensible de voir un parent ayant les enfants nés sur le sol français n'obtenant pas le titre de séjour alors que ses mêmes enfants ont déjà eu une nationalité. C'est aussi une séparation des familles. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :82) nous le dit en ses termes : *« [...] ses enfants étaient français, mais il n'avait pu cependant obtenir de titre de séjour. »*

Les immigrés africains rencontrent tant de problèmes sur le territoire français. Parmi ces problèmes, il y a une forme de discrimination envers eux quand ils sont en train de se régulariser.

II.2.5. La violation de la constitution

La constitution française elle-même reconnaît une protection à l'égard des étrangers. Alors, il est incompréhensible de voir la France violer ces droits. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :126) nous le dit en ces termes : *« La constitution française elle-même prévoit la protection des droits d'asile. »*

De plus, la constitution française datant de longtemps est reconnue au niveau mondial comme représentante des droits universels de l'homme. D'où la France est vue comme patrie de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Cependant, si on analyse les conditions dans lesquelles vivent les étrangers et surtout les immigrés, cette prétention n'a pas de sens et elle est aussi incompréhensible telle que nous le dit Sami NAÏR (1997 : 35) :

« Nous avions une constitution dont la philosophie remonte loin à l'époque où la France se vivait comme représentante des droits universels de l'homme, patrie de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Cette identité serait-elle devenue une prétention vide de sens, au moment où l'Europe enrobe la France et propose en guise de terre d'avenir un marché, un vulgaire marché, dont les élites, de gauche et de droite, font désormais leur horizon. »

En effet la France est reconnue mondialement comme un pays modèle en matière des Droits de l'Homme. Cependant, cela s'avère paradoxal compte tenu du cas des immigrés qu'elle loge sur son territoire. La violation de la constitution se manifeste aussi à travers la restriction des droits d'expression.

Aussi, la France est-elle reconnue comme un pays avancé en matière des droits de l'homme.

Cependant quand les immigrés veulent tenir des réunions ou des conférences pour faire entendre leurs voix, les autorités ne le leur autorisent pas facilement.

L'auteur Ababacar DIOP (1997 :87) nous le décrit en ces termes :

« Nous avons demandé à Georges Sarre une salle pour faire le point, expliquer à la presse les situations qui nous avaient amenés, chacun de notre côté, à sortir de l'ombre ; le maire a refusé d'accéder à notre demande. »

En effet, l'auteur montre que les immigrés n'ont pas eu l'autorisation de tenir une conférence librement dans un pays reconnu comme un pays modèle qui respecte les Droits de l'Homme.

La violation des droits est aussi liée à la circulation. En effet, devant les dures mesures mises en place par le gouvernement à l'égard des immigrés, Monsieur Ababacar DIOP (1997 :58) avait un problème de libre-circulation. L'auteur nous le dit en ces termes :

« [...] je refusais d'aller manger avec mes collègues de bureau, au café, de peur d'être contrôlé et arrêté sous leurs yeux. Je préférais m'éclipser, faire le moins de sorties possibles - je travaillais- je rentrais chez moi- je travaillais – je rentrais chez moi. »

Donc, l'auteur justifie qu'il était comme un prisonnier, qu'il ne circulait pas comme les autres de peur d'être arrêté ou emprisonné par la police qui le tiendrait pour être un sans-papiers. Cela est donc lié à la négation des libertés individuelles.

En effet, dans le monde moderne, tous les pays sont régis par des lois. Ces dernières accordent à toute personne humaine des libertés individuelles. Pourtant, il est inconcevable de voir tout le temps les sans-papiers et en général les étrangers, emprisonnés et malmenés. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :176) le décrit comme suit :

« Quel crime ont commis les sans-papiers et, en général, les étrangers ? Incarcérer ceux-ci dans des camps entourés de barbelés et peuplés de policiers armés jusqu'aux dents constitue une négation des libertés individuelles, pourtant inscrites dans la constitution française.»

De même, Pascal BLANCHARD (2005 :250) montre comment les autorités instaurent dans les banlieues, des mesures qui privent des principes fondamentaux aux immigrés qu'elles baptisent sans –papiers:

« [...] les autorités instaurent en banlieue des modes de gestions qui bafouent un certain nombre de principes fondamentaux (comme la présomption d'innocence, le principe de la responsabilité individuelle, le principe de la laïcité, ...) et qui par conséquent apparaissent comme autant d'anomalies au regard d'une certaine tradition du droit français. »

Donc, cela montre qu'il y a une sorte de violation de leurs droits et libertés, liée à leur nier de ce qu'il leur est promis ce qui se voit aussi à travers la violence de la police.

II.2.6. Les problèmes de logement

Les immigrés africains une fois arrivés en France ont du mal à trouver où se loger jusqu'à passer la nuit entre quartiers et taudis qui brûlent. Cette question du logement figure

aujourd'hui au chapitre des grandes difficultés liées à l'immigration. C'est la même chose pour DIOP quand il arrive en France. Ababacar DIOP (1997 :47) l'affirme:

« Je n'avais pas de chambre personnelle ; il m'arrivait de commencer la nuit au premier étage, pour être au calme tandis que mon frère et ses amis entamaient la soirée au rez-de – chaussée, puis de céder la place et descendre au salon vers 1 heure du matin pour me rendormir sur le divan.»

Ababacar DIOP (1997 :54) montre aussi qu'il pouvait dormir par terre. Il dit : *« Je dormais à même le sol. Je quittais le matin très tôt pour partir au travail.»*

De plus, cela va de pair avec ce que nous parle Claudine ATTIAS – DONFUT (2009 :273): *« Ils (les immigrés africains) ont des conditions de vie difficiles, des logements trop exigus pour les familles nombreuses, souvent situés dans les zones urbaines sensibles, où les loyers sont bas. »*

Donc, reléguées dans des ghettos, les populations issues de l'immigration vivent comme des « colonisés » même s'il n'y a pas colonisation. Car le sentiment de discrimination et de ségrégation, l'imposition de regards dominants négatifs, les discours moralisateurs ou infantilisant renvoient à un vécu proche de ceux qui furent victimes du système colonial. C'est ce que nous lisons sur le site http://m.scienceshumaines.com/un-passé-colonial-qui-ne-passe-pas.fr: *« Comme des « colonisés », les habitants des quartiers sensibles ont d'abord le sentiment de ne pas avoir d'existence politique, de ne pas être considérés comme des citoyens ou d'être citoyens de seconde zone. »*

De plus, les émigrés qui considéraient la France comme un Eldorado ont été désillusionnés vue les conditions dans lesquelles ils vivent tel que le dit Françoise GASPARD (1985 :40) dans son ouvrage *La fin des immigrés* : *« D'autant plus difficilement d'ailleurs que la découverte de la France n'a pas été celle de l'Eldorado qu'ils espéraient. Ils ont dû surmonter le choc du bidonville et du béton, l'agression du froid, la misère, les humiliations.»*

Alors, devant ces différents problèmes qui pesaient sur eux, DIOP en collaboration avec d'autres immigrés se sont mis ensemble et se sont organisés pour sortir de l'ombre, pour défendre leurs droits, leur identité.

Conclusion

L'intégration d'un immigré africain qui a parvenu à arriver en France apparaît très difficile. En effet, dès qu'il pose son pied sur le territoire français, il se retrouve très surveillé. De plus, il est recommandé de se soumettre aux différentes autorités qui semblent le harceler. Par conséquent, il se retrouve humilié et dépourvu de la jouissance de ses droits comme d'autres citoyens qui l'entourent. Donc, trouver un travail pour lui c'est un problème, et s'il parvient à l'obtenir, le paiement de son salaire et de ses prestations sociales ne lui parviennent pas régulièrement ou il ne les obtient pas. De même il n'est pas respecté au travail et n'a pas d'adresse de logement fixe et meilleur. De plus, il subit des formes de violences suite aux différents contrôles et actes opérés par les différentes autorités françaises.

En général, il se trouve rendu une personne de seconde zone, privée de la jouissance de ses droits dans un pays reconnu mondialement comme un pays de référence en matière du respect des Droits de l'Homme. Alors, toutes ces difficultés auxquelles il fait face l'amènent à penser comment mener un combat pour être réhabilité.

CHAP III : LES MECANISMES DE COMBAT POUR L'IDENTITE D'UN IMMIGRE AFRICAIN

III.0. Introduction

Les conditions dans lesquelles vivent les immigrés et surtout les immigrés africains sont difficiles. Devant cela, ils entreprennent des stratégies de se défendre pour faire entendre leurs voix. En effet, ils trouvent leurs droits bafoués d'où ils jugent de se lever, tous ensemble, en recourant aux différents mécanismes afin de défendre leurs droits. Leur liberté ne peut s'amener, elle doit être conquise. C'est ce que nous dit Claudine ATTIAS-DONFUT (2009 :28) : *« La liberté n'est pas pour autant acquise aux enfants d'immigrés, elle doit être conquise, pour devenir une force créatrice, en évitant ses multiples pièges. »*

Les sans-papiers avaient déjà compris qu'il n'y avait pas d'autres voies pour réclamer leurs rétablissements. C'est pourquoi ils étaient unanimes sur la conquête de leur liberté, de leur identité qui leur a été refusée. D'où ils ont fait recours aux voies différentes pour mener cette lutte.

III.1. Demande de soutiens auprès des particuliers

Devant l'inégalité et l'injustice qui pèsent sur eux, DIOP, en collaboration avec d'autres immigrés africains, prend l'initiative de demander des soutiens de la part des différents mouvements, associations,...

III.1.1. La ligue des droits de l'homme

La situation dans laquelle se trouvait DIOP, devient de plus en plus difficile ce qui le pousse à saisir la Ligue des droits de l'homme afin qu'elle le soutienne. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :71) nous le dit en ces termes :

« J'avais écrit à la Ligue des droits de l'homme en leur exposant la situation dans laquelle je me trouvais, précisant le nombre d'années que j'avais passées en France, joignant à la lettre mes bulletins de paie, ma carte de sécurité sociale, mes premiers récépissés et l'acte de naissance de ma fille. »

Malgré cela, l'auteur DIOP n'a eu aucun soutien de la part de cette ligue des droits de l'homme. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :71) le précise : *« Mais cette association m'avait répondu qu'elle ne pouvait pour le moment rien faire. Rien faire... »*

Devant tous ces problèmes, DIOP voyait que rien n'avançait. D'où il prenait l'initiative de prendre d'autres mécanismes en collaboration avec d'autres immigrés afin de poursuivre leur combat ensemble.

III.1.2. LA CIMADE

Après avoir connu l'échec avec la Ligue des droits de l'home, DIOP saisit la CIMADE (Comité Inter-Mouvement Auprès Des Evacués). Aidé par cette dernière, il écrit à la préfecture de Seine-Saint-Denis pour tenter de réussir dans son processus de régularisation. Malheureusement, il connaît le même échec tel que l'auteur Ababacar DIOP (1997 :71) nous le dit : *« Même échec avec la CIMADE, qui avait entrepris une démarche auprès du préfet de Seine-Saint-Denis pour tenter d'appuyer ma demande de régularisation ; il ne s'était pas même donné la peine de nous répondre. »*

En effet, DIOP avait sollicité cette organisation afin qu'elle l'aide dans la réclamation de sa régularisation. Mais ça tourna au même fiasco. Malgré cela, il ne se fatiguait pas. D'où il saisit les pères de l'Eglise.

III.1.3. Les pères de l'Eglise

Les immigrés avaient occupé l'église Saint Ambroise. Après l'avoir occupée, Monseigneur Lustiger est venu pour écouter leurs revendications. En effet, il fut le premier à les écouter. Pendant ce temps, ils lui ont exposé leurs problèmes et lui ont demandé par la suite de transmettre leur message au Premier Ministre. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :77) nous le décrit: *« Je lui dis : « soyez notre interprète ; dites au gouvernement français que nous ne sommes pas des terroristes. Nous ne sommes pas des clandestins. Nous sommes seulement à la recherche d'un papier. »*

Tout cela justifie qu'ils subissent toujours différents problèmes par manque de lois les reconnaissant sur le territoire français, donc par la non reconnaissance de leur identité. L'auteur Ababacar DIOP *(1997 :78)* ajoute : *« Il nous manque une identité. »*

Les sans-papiers, tous ensemble, sont unanimes dans leur combat pour l'identité. Donc, ils le démontrent partout dans leurs mécanismes de combat.

III.2. L'organisation du combat

Devant leur problème unique de ne pas être reconnus en France, les sans-papiers et les immigrés s'organisent afin d'engager un combat pour leurs droits.

Comme nous le dit Ababacar DIOP (1997:73) , ils sont d' origine différente: *« Les Bambaras parlaient là, les Sarakolés parlaient là. L'endroit était une tour de Babel.»*

De plus, tous les immigrés étaient déterminés pour ce combat. Et cela se manifeste par des propos d'Ababacar DIOP (1997 :73): *« Un jeune homme m'a tapé sur l'épaule et m'a dit : « je ne dormirai plus jusqu'à ce que nous ayons tous obtenu des papiers. »*

C'est ainsi qu'ils ont mis en place des associations, divers organes et une coordination nationale.

III.2.1. La création des associations

Pour bien mener cette lutte, tous les immigrés s'organisent en différentes organisations. Et les représentants de ces dernières se conviennent de se réunir souvent afin de bien conduire cette bataille. Monsieur Ababacar DIOP (1997 :75) le dit en ces termes :

« SOS-Racisme, Droits devant !!, Médecins du monde, la MRAP contre le racisme et pour l'amitié entre, et pour l'amitié entre les peuples, le GISTI (groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés), Plein Droit ; plusieurs associations se trouvaient déjà à pied d'œuvre. »

En effet, ces différentes organisations avaient rejoint les sans-papiers pour leur donner un coup de main.

III.2.2. La mise en place des organes

Les immigrés décident alors de mettre en place des organes qui vont les représenter selon leurs origines différentes. C'est ainsi qu'ils choisissent des représentants qui vont coordonner les différentes activités de ce combat pour leurs droits. Ababacar DIOP (1997 :76) nous le dit en ces termes :

« Nous nous sommes réunis à quelques uns, entre sénégalais, et j'ai pris la parle : « Il nous faut demander l'élargissement du cercle des délégués ... [...]. Afin que notre lutte ne soit pas simplement perçue comme celle d'immigrés maliens, nous nous sommes efforcés de rassembler le plus de nationalités possibles. »

Même DIOP a été choisi parmi les coordonnateurs du combat ; après quoi ils ont créé une coordination nationale.

III.2.3. La création d'une coordination nationale

Le combat qu'ils sont en train de mener n'est pas facile et a besoin d'unité et de force commune. C'est ainsi que tous les collectifs des sans –papiers se sont mis ensemble afin de créer une seule coordination nationale. Et cette dernière facilitait dans la collection des quêtes de solidarité.

III.2.4. Recueil des quêtes de solidarité

Le combat des sans-papiers pour leur reconnaissance était difficile. Et pour mener à bien ce combat, ils avaient besoin des ressources financières. Faute de ces dernières, ils organisent des séances pendant lesquelles on collecte des quêtes de solidarité. Au cours de ses séances, ils font des spectacles afin d'obtenir quelques sommes d'argent dont ils peuvent se servir pour survivre. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :104) nous le décrit en ces termes :*« Nous organisions des quêtes de solidarités au milieu des spectacles et l'argent aussi obtenu - 2000,3000, quelquefois 5000francs –nous permettent de garder la tête hors de l'eau [...]. »*

Il s'agissait donc des façons de se chercher d'autres ressources pour survivre.

III.2.5. L'élection de porte- parole

Tous les sans-papiers et les immigrés continuaient à s'organiser. Dans cette organisation, ils ont jugé bon d'élire un porte-parole qui avait une fonction de donner des informations nécessaires au nom de tous les militants du mouvement afin de bien conduire cette lutte. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :152) le décrit en ces termes :*« Nous avons demandé d'élire un porte-parole, qui s'exprimerait en leur nom devant la presse afin qu'ils ménagent leurs forces et ne se trouvent pas chaque fois dans l'obligation de s'expliquer.»*

C'est une forme d'organisation afin de porter leur voix très loin dans l'unanimité.

III.3. La détermination pour le combat

Les sans-papiers et tous les immigrés accusés d'être clandestins par la France affirment qu'il est temps de se lever tous ensemble et de quitter la cachette pour défendre leurs droits tel que le décrit Ababacar DIOP (1997 :105) :*« Il faut le dire et le répéter jusqu'à ce que le peuple français au moins entendent : nous ne voulons plus vivre dans la pénombre, vivre comme des rats. Nous avons des droits au même titre que tous.»*

Donc, les immigrés, ressortissants des anciennes colonies françaises d'Afrique connaissent une crise d'identité en France. D'où ils se lèvent tous ensemble afin que la France les reconnaisse comme tels qu'ils sont sur son territoire en mettant en place des lois qui les protègent. Cela inonde dans la même idée de Vincent Geisser quand il parle que le modèle de l'assimilation, coloniale qui avait été élaborée et la doctrine de l'intégration qui en a suivi méritent une redéfinition de la nationalité française.

Selon Pascal BLANCHARD (2005 :17), il l'explique comme suit :

« Vincent Geisser dans une perspective comparable, analyse la construction de la doctrine de l' « intégration », en revenant sur ce que fait selon lui sa double origine : d'une part le modèle de l'assimilation coloniale élaboré sous la III^e^ République, d'autre part la doctrine de

l'intégration construite durant la guerre d'Algérie. Selon Vincent Geisser, la construction de ces modèles s'élaborent dans le cadre de la crise de l'identité nationale et vise à être une ressource pour renationaliser l'identité française ».

Et cette redéfinition de la nationalité française permettra à tous les immigrés et surtout à ceux baptisés sans-papiers, de vivre libres et respectables sur le territoire français comme d'autres citoyens français afin de ne pas les traiter toujours comme des gens de seconde zone, des boucs-émissaires et de ne jamais les considérer comme responsables des problèmes qui hantent la France tels que le dit Sami NAÏR(1994 :109)*: « Quand donc passeront-ils, ces travailleurs, au statut de boucs-émissaires au rôle d'êtres humains actifs et respectables tout un chacun ? »*

Cet historien est toujours touché par les formes d'injustice commises à l'égard des immigrés africains.

III.3.1. L'unité entre tous les immigrés

Les immigrés étaient d'origines différentes. Il y a avait des Maliens, des Sénégalais, des Mauritaniens, des Zaïrois, ... mais tous étaient déjà unis pour bien mener ce combat tel que le dit Ababacar DIOP (1997 :78)*:« [...] mais le fait est que nous avions déjà commencé à vivre et à lutter ensemble, que chacun d'entre nous avait déjà fait le pas, décidé de lier son sort à celui de tous les autres. »*

De plus, les immigrés algériens, eux aussi étaient venus s'associer aux autres afin de défendre ensemble leur droit de vivre sur le territoire français, donc leur identité par l'usage d'un combat par voie non violente.

III.3.2. Le combat par voie non violente

Devant les injustices et discriminations de toute sorte à leur égard, les sans-papiers optent pour le combat par voie pacifique, non violente, ce qui leur est également autorisé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est ainsi qu'ils se sont mis à occuper différents lieux stratégiques comme seule arme tel que nous le dit l'auteur Ababacar DIOP (1997 :87). Il dit : *« Nous occupions la rue, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen pour seule arme. »*

En effet, ils s'inspirent des mouvements des droits civiques aux Etats unis et de l'action non violente qui a été utilisée en Inde sous le guide de Gandhi tel que nous le lisons dans la revue ***Africulturesn°97*** (2014 :37) :

« Le tour de France parti officiellement de Marseille présente bien des singularités, tout dans ses références idéologiques que dans son déroulement. Les acteurs de la Marche se sont manifestement inspirés du mouvement des droits civiques aux Etats-Unis, mais de l'action non violente de Gandhi. »

C'est ainsi qu'ils recourent à l'organisation des manifestations.

III.4. Organisation des manifestations

Les sans-papiers ne se fatiguaient pas lors de ce dur combat qu'ils étaient en train de mener. Ils se servaient de plusieurs stratégies afin de convaincre les autorités françaises de cesser de les déconsidérer et de les minimiser. Au contraire, ils voulaient que les Français de souche et les immigrés soient solidaires, luttent tous ensemble contre les diverses lois Pasqua qui tendaient à exclure les immigrés et surtout les immigrés africains. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :90) nous le montre en ces termes :

« Une manifestation était prévue pour accompagner notre délégation du métro jusqu'à Matignon [...]. A la sortie du métro, où nous attendait un groupe de militants, les premiers slogans se sont fait entendre. « Abrogation des lois Pasqua ! » « Français-immigrés : solidarité ! »

Cela montre que ces immigrés veulent vivre ensemble, l'amour, la solidarité entre eux et les Français de souche sans semer la haine et la discrimination. C'est ainsi qu'ils continuent leur combats par l'usage d'autres stratégies.

III.5.Usage des différentes stratégies.

Les sans-papiers et les immigrés tous ensemble optent pour différentes stratégies afin de faire pression sur les autorités française. De plus, ils veulent que ces dernières statuent sur leur cas car ils ont une histoire commune selon eux, d'où ils veulent leur reconnaissance par les lois afin de cesser de les traiter comme des gens de seconde zone.

III.5.1. L'usage des tracts

Les immigrés avaient opté pour plusieurs façons de combat afin de bien conduire cette lutte. Parmi ces différentes façons, il y a l'usage des tracts. Ces derniers leur permettaient de faire aboutir leur message à tout le monde afin que toute personne soit informée sur le mobile de tout leur combat. Ababacar DIOP (1997 :76) le décrit en ces termes :« *SOS-Racisme venait d'imprimer le premier tract, qui dénonçait explicitement les lois Pasqua et se terminait en demandant l'ouverture de négociations.* »

Les lois d'immigrations qui avaient été mises en place par le Ministre Pasqua ne favorisaient en aucun cas les immigrés et surtout les immigrés africains. D'où ils se mettaient à les contester.

III.5.2. La conscientisation

Le combat que ces immigrés étaient en train de mener n'était pas facile. D'où ils choisissent de conscientiser tous les peuples en général et les Français de souche en particulier afin qu'ils comprennent réellement le nœud de leurs problèmes qu'ils connaissent en France. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :76) nous le décrit en ces termes : « *Nous avions choisi une nouvelle forme de lutte et décidé sortir au grand jour pour pointer le doigt sur des situations dramatiques générées par les lois elles-mêmes. Nous voulions obliger les Français à voir, à ouvrir les yeux.* »

A côté de cela, ils recourent également à l'organisation des journées portes ouvertes

III.5.3. organisation des journées portes ouvertes

L'organisation des journées portes ouvertes fut elle aussi l'un des mécanismes de combat pour l'identité de tout immigré africain résidant en France.

En effet, cela allait aider à porter à la connaissance de tout le monde les conditions dans les quelles vivent ces ditsimmigrés et les sans-papiers et l'objectif de leur lutte.

L'auteur Ababacar DIOP (1997 :122) nous le dit en ces termes : *« Le 20 avril a eu lieu la première journée portes ouvertes dans les entrepôts de Pajol. Un débat était organisé, sur le thème : « En France, pourquoi? » »*

De plus, ils veulent expliquer pourquoi ils combattent pour leur enracinement en France.

III.5.4. L'organisation des prières

Pour mener à bien ce combat difficile, les immigrés et les sans –papiers ne cessaient pas de tout faire y compris les prières. Ces dernières leur permettaient d'invoquer le Tout-puissant afin qu'il intervienne lui aussi. En effet, ils avaient érigé une petite mosquée au milieu des entrepôts où ils passaient la nuit pour y faire des prières pour qu'Allah leur vienne en aide. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :131) nous le dit en ces termes : *« Une petite mosquée avait été aménagée au milieu des entrepôts. Tous les matins, les sans-papiers y faisaient la prière. »*

D'où cela est lié à l'affirmation de leur identité.

III.5.5. Affirmation de leur identité

Les immigrés africains ont une identité particulière, différente de celle des Français de souche. Et cette identité particulière apparaît à travers leurs noms, leurs religions,…

III.5.5.1. Leurs noms

Le nom joue un rôle important dans l'identification d'une personne. De plus, le nom que porte une personne va de pair avec sa culture.

Dans cette même perspective, DIOP était d'origine sénégalaise et vivait avec sa femme en France. Après, sa femme a mis au monde une enfant à qui il donna le nom de Fatou c'est-à-dire un nom lié à la culture de ses ancêtres sénégalais. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :68) nous le décrit en ces termes : *« La petite s'appelle Fatou, du nom de ma mère. Nous avons déclaré sa naissance le lendemain à la mairie. »*

Alors, cette identité différente de celle des Français de qui leurs ancêtres sont nés en France, Fatou, elle aussi est Française. Ici, il y a donc l'idée de vouloir construire une société française multiculturelle où toutes les personnes appartenant aux cultures différentes, donc aux identités différentes doivent se reconnaître.

III.5.5.2. La religion

La France est un pays qui est peuplé par beaucoup de chrétiens, selon l'histoire (le catholicisme, protestantisme réformé, et luthérien, le judaïsme...). A côté de cette religion chrétienne, les immigrés qui intègrent la société française viennent avec d'autres religions. Parmi ces dernières, il y a l'Islam. Alors dans leur intégration ils veulent rester pratiquants de leur religion. Cela se manifeste à travers les faits de ces sans-papiers et immigrés, au moment du combat pour leur reconnaissance réelle en France. En effet, ils veulent aussi rester fidèles à leur religion musulmane même si ils étaient hébergés par les catholiques à l'église Saint-Bernard. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :131) nous le décrit en ces termes :

« Une petite mosquée avait été aménagée au milieu des entrepôts. Tous les matins, les sans-papiers y faisaient la prière. L'un d'entre nous Fofana Mahamadou, avait été désigné comme imam. Il possédait sans nul doute une bonne connaissance des choses du coran. »

Cela démontre que les sans-papiers ne voulaient pas changer leurs croyances, leurs cultures. Ils réclamaient donc leur enracinement en France tels qu'ils sont.

III.5.6. L'organisation des bals

La plupart de fois, les sans-papiers et tous les immigrés africains organisaient des bals. Au cours de ces derniers, ils se donnaient du courage. De plus, ils invitaient tout le monde ; c'est ainsi que même des Français y participaient. Alors les organisateurs voulaient transmettre un message à ces derniers. En effet, ils voulaient que les Français viennent puiser à la source le bien fondé de leur problème à travers ces bals organisés. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :156) nous le décrit en ces termes :

« L'idée de ce bal avait été lancée en assemblée des familles, puis relayée en réunion du mardi. Notre lutte n'aurait jamais rencontré un tel écho si nous n'avions pas eu la volonté de maîtriser l'information nous concernant [...] le peuple français devait profiter d'une information puisée à la source. »

L'organisation était une occasion de se retrouver, d'échanger. De plus, ils invitaient leurs voisins français afin que ces derniers comprissent le bien fondé de leurs réclamations.

III.5.7. La marche des femmes

Les femmes, elles aussi, ont joué un rôle important au cours de cette lutte. Elles organisaient des marches pour renforcer les mécanismes de combat. Donc, l'image de la femme vient pour donner du renfort au dur combat que les immigrés étaient en train de mener.

Sur ce, L'auteur Ababacar DIOP (1997 :133) dit ceci : *« Avant cette date, cependant, a eu lieu la marche des femmes. »*

Les femmes ont joué un rôle important au cours de cette lutte. Elles étaient des vraies sans-culottes dans ce combat pour l'identité, la liberté de l'immigré africain en France.

III.5.8. Les communiqués de presse

L'usage de communiqués de presse fut aussi l'un des mécanismes de lutte que les sans-papiers et tous les immigrés adoptent. En effet, à travers ces communiqués de presse, ils voulaient faire entendre leur voix au plus haut niveau, porter donc à la connaissance de tout public leurs réclamations et l'objectif qu'ils voulaient atteindre. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :134) nous le dit en ces termes :

« Nous ne sommes pas des clandestines car nous sommes en France depuis de nombreuses années et nous avons choisi d'y vivre.

Nous revendiquons :

- *Le droit à la libre circulation de toutes et de tous,*
- *Un statut autonome,*
- *[...] le droit de travail... »*

A côté de cela, ils saisissent également des avocats afin qu'ils les aident à bien conduire cette lutte.

III.5.9. Le recours aux avocats

Il y avait tant d'injustice du gouvernement français à l'égard des immigrés baptisés sans-papiers. C'est ainsi que ces derniers ont jugé bon de consulter et même saisir des hommes ayant appris le métier de droit afin qu'ils leur livrent des conseils en matière de justice en tenant compte de leur cas. De plus, ils voulaient qu'ils plaidassent pour eux. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :136) le précise en ces termes : *« Dès le premier juin, une avocate, Brigitte qui avait accompagné l'un d'entre nous à la préfecture, a déclaré en réunion que cette procédure ne donnerait aucun résultat [...].»*

En effet, l'avocate voulait dénoncer les procédures de convoquer incessamment les immigrés à la préfecture et l'entreprise d'enregistrement de leurs noms, leurs prénoms et de leurs adresses par les pouvoirs publics. Donc elle plaide pour eux en montrant clairement que ces pratiques entreprises par le gouvernement n'aboutiront à rien.

III.5.10. L'usage des manifestes

Les sans-papiers et tous les immigrés africains réunis en général s'étaient mis ensemble davantage pour poursuivre leur lutte de défendre leur droit de résider en France.

En effet, à travers des déclarations publiques, ils montraient leurs positions et expliquaient à tout un chacun qu'ils ne sont pas venus en France par hasard, que leur relation avec la France date des siècles et que leurs parents sont morts au combat en défendant la France qui leur était décrite comme leur mère patrie. D'où résider en France pour eux ne ferait pas l'objet de problème car ils se trouvent chez eux. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :183) nous le dit en ces termes :

« Nous ne sommes pas là par hasard. Les relations nous lient à la France depuis des siècles, n'en déplaise à Débré. [...] Lors des deux guerres mondiales, les pays dont nous sommes originaires ont fourni plusieurs millions d'hommes, contraints de participer au combat pour défendre la terre qu'on leur décrivait alors comme leur mère patrie. »

Les immigrés africains résidant en France expliquent clairement comment ils y sont arrivés .En effet, l'histoire coloniale de la France doit être considérée. C'est alors incompréhensible de chasser les peuples de leur mère patrie. En d'autres termes, cette ancienne politique française serait une politique d'exploiter les habitants de ses anciennes colonies. Il incombe alors à la France de tout faire en accordant une récompense, des titres d'honneur aux victimes de son ancienne politique en reconnaissant réellement les immigrés sur son territoire.

III.5.11. Grèves de la faim

Pour mener à bien ce combat, les immigrés ont opté aussi pour un autre mécanisme de combat qui est la grève de la faim. En effet, cette dernière a été utilisée comme une autre forme de leur arme. Ababacar DIOP (1997 :78) l'auteur de l'œuvre *Dans la peau d'un sans-papiers* nous le décrit en ces termes : *« Après avoir requis l'approbation des sans papiers présents, nous avons décidé d'entamer une grève de la faim à l'intérieur de l'église. »*

Johanna Siméant abonde dans le même sujet selon ses propos sur le site http : //www.rfi.fr/hebdo/2015082-société-grève-faim-corps-comme-de protestation consulté le 11 Avril 2016. Elle dit : *« Ce jeûne est un moyen qui fait honte à l'adversaire ; c'est une dimension importante de la grève de la faim car l'adversaire peut être responsable de la mort de quelqu'un. »*

On comprend donc que la grève de la faim était une autre forme de combat pour eux, pour faire pression sur le gouvernement français afin qu'il prenne en main, sans moindre négligence, leurs réclamations. Cela les poussa alors à poursuivre leur combat par l'intensification des manifestations.

III.6. Intensification des manifestations

Devant la position que prenaient les autorités françaises dans la résolution de leurs problèmes, les sans-papiers ont jugé bon d'intensifier les manifestations.

En effet, ils voyaient que le gouvernement minimisait leurs réclamations .C'est ainsi qu'ils poursuivaient leur mouvement en occupant d'autres lieux publics plus considérables. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :105) nous le précise en ces termes : *« La manifestation s'est déroulée sous un ciel bas, dans le quartier de l'administration, prison de la santé, ministère du Tourisme. »*

De plus, les sans-papiers avaient déjà dépêché une délégation qui allait rencontrer le représentant du gouvernement afin de discuter sur leurs réclamations. Malheureusement, Matignon refusa de recevoir cette délégation. Et cela les incita à poursuivre leur mouvement avec une mobilisation intense. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :105-106) nous le décrit en ces termes : *« Matignon a refusé de recevoir la délégation composée des délégués des familles et des représentants des organisations associatives. Seule, une mobilisation forte pourra faire reculer les pouvoirs publics. »*

C'est ainsi qu'ils procédaient à l'occupation d'autres lieux publics plus sensibles.

III.7. L'occupation des lieux publics

Le combat se poursuivait davantage. Après avoir constaté que le gouvernement français prenait à la légère leur situation, les sans-papiers ont intensifié leur force par l'augmentation du nombre des occupants du lieu public. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :88) nous le montre en ces termes :

« Les sans-papiers sortis de l'ombre n'étaient pas à ce moment trois cents , quatre cents, mais un milieu [...]A tous , nous aurions aimé dire ce qu'étaient nos craintes , nos conditions de vie ,et pour quelles raisons nous avions choisi de vivre en France ; occuper un lieu public était une façon d'entamer ce dialogue. »

L'occupation des lieux publics plus sensibles était considérée par eux comme une intensification de leur mouvement. D'où ils occupaient l'église Saint- Ambroise, la mairie et beaucoup d'autres lieux publics.

III.7.1. L'occupation de l'église Saint –Ambroise

Les sans-papiers ont décidé d'occuper en premier lieu l'église Saint-Ambroise afin que l'Eglise les aide à porter leurs voix plus loin. Par la suite, les pères de l'église sont intervenus afin de libérer l'église.

Donc ils sont intervenus en lançant un appel qui exigeait la libération de l'église et l'implication du Gouvernement français dans la résolution de leurs problèmes.

III.7.2. L'occupation de la mairie

L'occupation de la mairie fut aussi l'un des moyens d'intensification de leur mouvement .En effet, devant l'indécision du gouvernement français, les sans-papiers avaient décidé d'occuper des places publiques très importantes. C'est ce que nous décrit Ababacar DIOP (1997 :137) en ces termes : *« Le bâtiment a été occupé ; nous apprenions dans le même temps que le maire de l'arrondissement, Daniel vaillant, avait pris contact avec le cabinet du Premier ministre. »*

Donc, avec les mécanismes qu'ils mettaient en pratique, le combat connaissait davantage de la vigueur.

III.8. Le renforcement du combat

Le combat a été renforcé par les soutiens apportés par des différents organismes, des différents mouvements et par de différentes personnalités venues d'ailleurs sans oublier aussi les Français. Donc, du jour au jour, les sans-papiers poursuivaient leur combat par leurs mécanismes diversifiés.

Ces derniers avaient permis à beaucoup de gens de comprendre le bien fondé de leurs réclamations. D'où ils leur apportaient des soutiens.

En effet, certains médias français ont joué un grand rôle au cours de cette lutte difficile que les sans-papiers étaient en train de mener. Cela montre que les mobiles de leur combat continuaient à se propager davantage et à être connus du grand public à travers les médias.

C'est ce qu'Ababacar DIOP (1997 :102) souligne en ces termes : *« Certaines émissions rappelaient que d'autres mouvements de sans-papiers, en 1991, en 1995, avaient précédé le nôtre. »*

Les médias, eux aussi réconfortaient les sans-papiers à travers les informations qu'ils diffusaient jusqu'à montrer que la question des sans-papiers a existé depuis longtemps et qu'elle mérite une réponse adéquate.

La plupart des gens comprenaient davantage les problèmes des immigrés africains résidant en France. C'est ainsi que certains pères de l'église catholique française montraient leur position à l'égard de ces problèmes. En effet, les immigrés avaient tout fait pour porter à la connaissance du public leurs réclamations , pour sensibiliser donc sur le bien fondé de leurs réclamations. C'est ainsi que les pères de l'église exigeaient la concertation afin qu'il y ait une réponse adéquate et efficace à leurs problèmes. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :142-143) nous le montre en ces termes :

« Le conseil pastoral de la Paroisse Saint-Bernard-de-la-chapelle a pris acte de l'occupation de son église le 28 juin. S'il comprend les revendications des familles africaines, il déplore l'absence de concertations préalables. Il considère que les menaces d'expulsions et les lois sur l'immigration fabriquent ce genre d'immigration. Il rappelle son attachement aux droits et libertés fondamentales. »

De plus, certains Français se rangeaient derrière cette position.

III.8.1. Le soutien de la part de certains Français

Le combat que les sans-papiers étaient en train de mener obtenait des succès, du jour au jour, parmi les Français. En effet, certains Français comprenaient peu à peu le bien fondé des revendications des sans-papiers jusqu'à leur donner un coup de main. L'écrivain Ababacar DIOP (1997 : 82) nous le décrit en ces termes : *« Un Français, membre d'une association de soutien, appelait, chacun au calme. Je me suis levé pour reprendre mes esprits, j'ai fait quelques pas jusqu'à une colonne et j'ai aperçu Sambaké qui pleurait. »*

Donc, un tel soutien moral leur donnait courage et leur permettait aussi d'avoir un espoir. De plus, certains Français s'opposaient au départ des immigrés malgré la xénophobie des autres.

En effet, leur départ causerait des problèmes majeurs autres que les problèmes à caractère financier, fiscal ou social tel que le dit Françoise GASPARD (1985 :100):*« Mais il faut savoir que ce n'est pas seulement la production qui se verrait du jour ou lendemain bloquée par leur émigration à rebours. Celle-ci provoquerait d'autres dégâts de nature cette fois financière, fiscale, ou sociale. »*

L'auteur veut montrer que la présence des immigrés en France est utile. De plus, elle montre que ça engendrait beaucoup des conséquences graves si les autorités françaises les chassaient forcément du territoire français.

De plus, certaines confessions religieuses françaises leur ont donné un coup de main au cours de ce dur combat.

En effet, le combat que les immigrés étaient en train de mener connaissait une notoriété et avaient beaucoup d'adhérents. Parmi ces derniers, il y a certaines confessions religieuses. En effet, l'auteur nous montre comment un abbé défendait la légitimité de la lutte de ces sans-papiers sur un micro des Journalistes.

Ababacar DIOP (1997 :89) le dit en ces termes :*« Des journalistes de la radio ont pu franchir le barrage et accosté l'abbé Pierre qui était venu témoigner de la légitimité de notre lutte : l'abbé Pierre parlait, mais les sans-papiers ne parlaient pas encore. »*

Cela montre donc que les pères de l'Eglise avaient déjà compris les revendications des sans-papiers jusqu'à devenir leurs porte-parole.

De même, certaines formations politiques françaises commençaient, elles aussi, à se ranger au côté des sans-papiers. Cela montre que la lutte connaissait davantage une ampleur considérable. Ababacar DIOP (1997 :109) le démontre en ces termes :

« Le 2 avril, les sans-papiers de Saint-Ambroise se sont rendus en délégation au palais de Bercy, où se tenait un rassemblement des principaux partis de gauche. Dominique Voynet, Jean-Michel Baylet et Alain Krivine prirent position en notre faveur, à la tribune.»

Et tout cela allait encourager les sans- papiers et les poussait à continuer leur difficile combat pour leur reconnaissance en France. On ne peut pas aussi oublier le soutien de Secours Catholique, une association affiliée à l'Eglise catholique. Donc, au cours de cette lutte, elle a prêté une main forte aux sans-papiers et tout cela justifie que leur combat continuait de gagner du territoire.

III.8.2. Le soutien des comédiens français

Les comédiens ont, eux aussi, apporté un soutien aux sans-papiers au cours de cette lutte. En effet, ces premiers présentaient des pièces à travers lesquelles ils inséraient des actes qui tendaient à soutenir les sans-papiers dans leur lutte. Cela se faisait, en outre, par leur affection, leur soutien moral, leur appui matériel.

Ababacar DIOP (1997 :103) nous le décrit en ces termes :

« Le théâtre du soleil montait à cette époque le Tartuffe de Molière : nous pouvions assister gratuitement au spectacle. Pendant l'entracte, nous intervenions pour expliquer notre lutte au public : « Les sans-papiers ne sont pas des clandestins, comme la propagande gouvernementale veut le faire croire à l'opinion publique nationale et internationale. Nous sommes en France depuis fort longtemps. Nous avons travaillé depuis plusieurs années ici, avons cotisé aux différentes caisses de la sécurité sociale et assurance-vieillesse. Beaucoup des enfants nés en France et scolarisés dans ce pays. »

En effet, même certains dramaturges français les soutenaient. D'où ils leur permettaient d'intervenir au cours de la présentation de leurs pièces. Cela étant, ils profitaient de cette occasion pour exposer leurs revendications qu'ils avaient envers les autorités françaises.

III.8.3. Le soutien des autres organisations extérieures.

D'autres organisations se joignaient aux sans-papiers au fur et à mesure qu'elles comprenaient leurs revendications. D'où elles venaient pour les soutenir sous des formes variées. Ici, Ababacar DIOP (1997 :104) nous montre comment elles leur apportaient des soutiens de plusieurs sortes y compris des soutiens matériels :*« Lait, riz et vêtements nous parvenaient en dons de solidarité. La mairie ou Aubervilliers, celles d'Arcueil et de Cachan apportaient de la nourriture. »*

Les différentes organisations venant de l'extérieures venaient en aide elles aussi.

III.8.4. Le soutien du pape

Le mouvement des sans-papiers coïncidait avec la célébration de la journée mondiale d'émigrants. A l'occasion de cette dernière, le Pape Jean Paul publia un texte dans lequel il exhortait tous les chrétiens à accueillir des personnes en situation irrégulières. Alors, la France en tant que pays peuplé par beaucoup de chrétiens devait se sentir non gênée par la présence de ces immigrés sur son territoire. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :107) nous le décrit en ces termes :

« Nous nous trouvions encore à la cartoucherie lorsque nous avons appris que le Pape Jean Paul II, à l'occasion de la journée mondiale des migrants avait fait paraître moins d'une année auparavant un texte dans lequel il rappelait que chaque chrétien devait se faire obligation d'accueillir les étrangers en situation irrégulière, de les soutenir lorsque leurs droits étaient bafoués. »

Le message diffusé par le Pape le jour de la célébration de la journée mondiale des migrants a encouragé les sans-papiers. Il prêchait l'amour, la tolérance entre tous les chrétiens. Comme l'autorité papale n'est pas moindre, les sans-papiers comprenaient que c'était une façon de convaincre la France un pays majoritairement chrétien.

III.8.5. Le soutien des syndicats français

Les immigrés et tous les sans-papiers avaient adopté une autre stratégie de lutte. En effet, ils défendent que tous sont des travailleurs français mais qui se retrouvent victimes des nouvelles lois mises en place. Alors, cette nouvelle stratégie a poussé d'autres syndicats c'est-à-dire des syndicats des travailleurs français à leur venir en aide. Ababacar DIOP (1997 :158) le décrit en ces termes : *« [...] Et je ne peux pas oublier l'action ô combien déterminante, de la C.N.T lors des opérations coup de poing, comme dans la vie quotidienne des sans-papiers. »*

Bref, ces soutiens ont permis alors aux sans-papiers d'élargir leur mouvement jusqu'à Paris tel que nous le décrit encore Ababacar DIOP (1997 :151): *« Le 3 restera comme le jour de la manifestation pour la première fois, tous les mouvements des sans-papiers en lutte dans la région parisienne. »* Et cela conduira à l'escalade du combat.

III.9. L'escalade du combat

Le mouvement que menaient les sans-papiers atteignait le plus haut degré. Cela parce que ces derniers exigeaient le traitement de leurs revendications dans les brefs délais. C'est ainsi qu'ils s'attaquaient aux plus hautes autorités en leur rappelant de jeter un petit coup d'œil sur leur histoire coloniale dans les pays africains. Ils les invitaient également à respecter scrupuleusement les textes de lois et des traités qu'elles ont elles-mêmes adoptés.

III.9.1. Exigence d'une rencontre avec les autorités

Le combat des sans-papiers se poursuivait. Entre-temps, ils exigeaient une rencontre avec les autorités afin qu'elles écoutent leurs doléances et trouvent une réponse adéquate à leurs revendications tel que le dit Ababacar DIOP (1997 :83) :*« Nous avions occupé l'église saint-Ambroise pour mettre en avant nos droits, des droits imprescriptibles pour revendiquer haut et fort notre dignité :« Tant que vous ne nous régulariserez pas, on ne partira pas. »*

C'est ainsi qu'il y eut d'abord la rencontre avec les préfets puis avec le directeur général de la police.

III.9.1.1. La rencontre avec les préfets

Les rencontres avec les autorités ne s'arrêtaient pas. C'est ainsi que les représentants de tous les immigrés faisaient tout pour rencontrer le préfet pour un et un seul objectif, celui de les amener à reconnaître leur présence en France en tant qu'une identité particulière parmi les identités plurielles recensées en France.

III.9.1.2. La rencontre avec le Directeur Général de la police

Les représentants des sans-papiers et tous les immigrés en général travaillaient jour et nuit, et essayaient de contacter toutes les institutions habilitées du gouvernement français qui pourraient trouver une réponse à leurs revendications. C'est ainsi qu'ils rencontraient le directeur général de la police afin de lui exposer leurs demandes et leurs réclamations tel que le dit Ababacar DIOP (1997 :126):*« Le lendemain, j'ai rencontré Jacques-André Lesnard Directeur Général de la police, dans les bureaux de la préfecture de Paris, [...]. Nous avons exposé à ce responsable la situation et les demandes des sans-papiers. »*

Inlassablement, les sans-papiers poursuivaient donc leur lutte jusqu'à obtenir une audience auprès du ministre de l'intérieur.

III.9.2. Demande de l'audience au Ministre de l'intérieur

Le traitement des revendications des sans-papiers s'avérait lent. Cela poussait leurs délégués à tout faire afin de gagner la lutte qu'ils étaient en train de mener. C'est ainsi qu'ils demandèrent une audience au ministre de l'intérieur afin de lui expliquer, lui aussi, le fondement de leurs réclamations pour qu'il revienne sur les nouvelles lois mises en place. Cela parce que ces dernières ne favorisaient en aucun cas les immigrés et surtout les immigrés africains que la France avait l'habitude de surnommer les sans-papiers.

De plus, ils lui expliquaient qu'ils sont, eux aussi, des Français ; qu'ils ont alors droit de résider en France. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :169) le précise en ces termes : *« Nous sommes ici, et avons une légitimité à y résider, à nous marier, à y vivre. En vérité, nous sommes tous des gens d'ici. »*

En effet, ils veulent montrer qu'ils sont Français de droit quand ils se réfèrent aux politiques de naturalisation et d'assimilation précédemment appliquées par la France. Ils se réfèrent également aux relations de longue date entre la France et ses anciennes colonies. D'où ils interpellent cette première à respecter toute cette histoire y compris les textes de lois et traités en matière des de la personne humaine qu'elle a elle- même ratifiés.

III.9.3. Forte demande du respect des lois et traités

La France est un pays connu comme un pays démocratique et qui respecte les droits de l'homme. De plus, elle a signé plusieurs traités comme tant d'autres pays du monde, c'est-à- dire des traités liés aux droits des étrangers. Alors tous ces sans- papiers en mouvement demandent qu'il y ait respect de toutes ces lois. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :127) nous le montre en ces termes : *« En demandant la régularisation des sans-papiers de saint-Ambroise sur la base de ces critères, nous demandons l'application d'un droit existant de traités, de convention qui ont été signés par la France. »*

Cela montre que les sans-papiers avaient donc une détermination dans cette lutte pour le respect de leurs droits sociaux et fondamentaux. C'est ce dont nous parle l'auteur Ababacar DIOP (1997 :95) :*« Les sans–papiers prenaient forme et consistance ; ils devenaient les défenseurs d'une liberté, d'une démocratie plus sereine : les sans-culottes contemporains. »*

En effet, ils veulent défendre leurs droits car ils ne comprennent pas comment ils ne peuvent pas jouir des droits, de la même manière que d'autres personnes résidant en France. D'où il est très urgent pour eux de défendre ces droits car, selon Ababacar DIOP (1997 :97) : *« Toute personne dispose d'un droit absolument égal à la protection, à la liberté de mouvement, de circulation, à la vie. »*

De plus, la France a signé des accords qui la lient à d'autres pays qui utilisent la langue française .Tous ces pays constituent fortement une grande famille commune.

Cependant, la francophonie ne vaudrait rien si elle ne tenait pas compte de la diversité des identités et de l'existence des valeurs universalistes. C'est ce que dit Pascal BLANCHARD (2005 :266):

« D'ailleurs , l'aspect le plus intéressant de la francophonie réside dans cette prise en considération des identités culturelles , dans le désir , la volonté et l'espoir de penser que nous pourrons à la fois maintenir les identités grâce aux valeurs universalistes », et éviter le communautarisme. »

Avoir une famille francophone commune composée de peuples de cultures et de races différentes ne suffit pas. Il faut aussi que tous ces peuples se sentent comme chez eux n'importe où ils se trouvent dans l'un ou l'autre pays membre de cette dite famille francophone.

III.9.3.1. Le respect de la liberté de circulation

Les nouvelles lois, les lois Pasqua, qui avaient été adoptées, n'accordaient pas de liberté aux immigrés et surtout à ceux qui avaient été baptisés sans-papiers. Or, la France est connue comme un pays dans lequel la jouissance des droits de la personne humaine a déjà atteint une étape très appréciable notamment au niveau de la libre circulation des idées,... Alors, les sans- papiers ne comprennent pas comment il peut y avoir une libre circulation des idées sans libre circulation des hommes tel que le décrit Ababacar DIOP (1997 :188) :*« Je ne vois pas pourquoi les idées circulaient tandis que les êtres humains sont condamnés à limiter leur horizon. »*

En effet, ce sont eux qui posent des questions: pourquoi ils n'ont pas le plein droit de circulation au même pied d'égalité que les autres ? Et tout cela est le résultat des lois Pasqua qu'ils contestent.

III.9.3.2. La contestation des lois Pasqua

Sous le gouvernement de Charles Pasqua, la France a mis en place des lois qui ne favorisaient pas les immigrés en France. Cela faisant, les immigrés d'origine africaine, quant à eux, se sont levés pour réclamer en disant que les lois Pasqua ne puissent pas les expulser du sol français ou les traiter n'importe comment car, la France et ses anciennes colonies ont une histoire commune. D'où ils doivent être respectés et traités de la même manière que les Français de souche tel que l'auteur Ababacar DIOP (1997 :86) le décrit en ces termes :

« Toute politique de l'immigration devrait prendre en compte le passé. Et toute politique digne de ce nom partir de ce simple fait : nous sommes égaux ; les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Donc, ils remarquent qu'il s'agit d'une inégalité particulière à leur égard. C'est ainsi qu'il écrit une lettre au président de la République.

III.9.4. Rédaction d'une lettre au président de la République

Le combat des sans-papiers s'amplifiait du jour au jour jusqu'à ce qu'il y ait recours aux médiateurs. Malgré l'existence de ces derniers , les sans- papiers ont jugé bon de franchir une autre étape : celle d'écrire une lettre au président de la République . Dans la lettre, ils reviennent sur l'histoire coloniale de la France, sur leurs réclamations et sur le refus de politisation de leurs revendications.

III.9.4.1.Le Retour sur l'histoire coloniale de la France

Face à ce dur combat des sans-papiers en collaboration avec tous les immigrés africains, le gouvernement français faisait sourde oreille. C'est ainsi qu'ils prennent l'initiative de renforcer la lutte tout en se référant à l'histoire coloniale de la France et surtout à l'ensemble de ceux qui ont servi la France et puis naturalisés Français avec leurs enfants mais qui ne sont pas honorés comme des Français. Ces premiers qui subissent souvent ce problème , reviennent toujours sur l'histoire coloniale française , indéniable qui a rendu leurs pères Français . D'où eux aussi sont Français. L'auteur Ababacar DIOP (1997 :109) le décrit en ces termes :

« Puisque vous n'acceptez pas de dialoguer avec nous [...] : nous allons réunir un collège composé de personnalités ayant servi la France – des personnes auxquelles on ne pourra pas reprocher de ne pas être françaises. »

De plus, c'est sur cette histoire coloniale française qu'est centrée l'origine de la diversité de citoyenneté française.
En effet, cette histoire montre comment beaucoup de ressortissants des colonies françaises ont été esclavagisés, colonisés, engagés, assimilés et naturalisés. Ils ont également combattu pour la libération de la France. Cependant, leurs descendants rencontrent actuellement tant de difficultés liées à leur identité en France. C'est ce que nous décrit BLANCHARD (2005 :77) :

« Il existe aujourd'hui des citoyens français dont les ancêtres furent esclaves, engagés, colonisés. Ils portent en eux une histoire singulière qu'interroge le récit universaliste abstrait.

Revendiquer cette histoire, c'est chercher à donner droit de cité à une histoire qui est une part centrale de celle de la France »

De plus encore, la France est responsable de cette histoire coloniale qui est la cause principale de ces crises d'identité des enfants descendant des naturalisés et des assimilés venant des anciennes colonies françaises. Elle doit alors assumer toutes ces conséquences pour le meilleur et pour le pire tel que le dit Sami NAÏR (1994 :100):

« Cette immigration vient du Sud- pas seulement par ce que la France est riveraine de la Méditerranée, mais aussi parce qu'il y a le legs de l'histoire, le poids du passé, l'unité d'une première et lointaine rencontre [...]. La France doit assumer son histoire passée, pour le meilleur et pour le pire. »

Cela abonde dans le même sens que Pascal Blanchard chercheur associé au laboratoire du CNRS, au cours de son entretien croisé avec Anne Bocande et Rokhaya Diallo, la chroniqueuse pour la télévision et la radio.

En effet, au moment où cette dernière lui posait la question sur les conflits mémoriels liés à l'histoire coloniale de la France avec ses anciennes colonies, selon la revue *Africultures n° 97* (2014:68), il répondit : *« Nous sommes dans une société post-coloniale et ce qui s'est passé là-bas n'est plus l'histoire de là-bas. Quand on parle par exemple d'esclavage ou de guerre au Vietnam, c'est notre histoire. »*

La France doit trouver des solutions qui dépendent de l'époque où nous sommes sans chasser des personnes qui viennent de passer des années en France. Il faut qu'elle mette en avant la politique de tolérance en assumant les conséquences de ces actes historiques pour aller de l'avant et non pas rester les yeux fixés sur les faits qui ne résolvent pas les problèmes qu'elle connaît actuellement.

III.9.4.2. Les réclamations

Pendant la colonisation, la France avait mis en place des lois qui permettaient aux étrangers d'être naturalisés Français et d'avoir donc le droit de résider sur le territoire français. Au fil du temps, ces naturalisés ont eu des enfants. Actuellement, ces derniers vivent une crise liée à leur identité en France, ce qui vient mettre en cause la valeur de cette nationalité que la France avait accordé à leurs parents tel que le décrit Ababacar DIOP (1997 :112):

« [...] le juge n'a pas voulu tenir compte du fait que j'étais marié, que j'avais effectué toutes mes études professionnelles en France, que j'avais une fille qui était née sur le sol français, et ma femme, en outre, avait engagé une procédure de naturalisation, son père étant lui-même français. »

C'est ainsi qu'ils expliquent clairement leurs réclamations et les mobiles de leur combat. Donc, ils veulent faire entendre leurs voix afin d'être régularisés, reconnus dans la société française tels qu'ils sont ; d'être protégés, de ne pas être traités comme des gens de seconde

zone ou être assimilés aux criminels et de cesser de les faire des boucs émissaires de tous les problèmes qui secouent la France. Tel est ce que décrit Ababacar DIOP (1997 :114):

« nous défendons le droit des sans-papiers à demeurer sur le territoire français, à vivre seuls, en couple, en famille ; à ne pas être inquiétés par des mesures administratives arbitraires ; à ne pas être criminalisés lorsque le seul crime est d'avoir quitté son propre pays, à être reconnus par les pouvoirs publics et par la société française comme des personnes- et non comme des boucs émissaires [...]. »

De plus, la société française, elle aussi, doit accepter son passé colonial et tout ce qu'il lui a laissé. C'est ce que nous lisons sur le site LDH-toulon-net/Gilles-Manceron-affronter-le-passé.html visité le 21 Juillet 2016 à 9heures:*« La société française est au pied du mur. Elle ne peut plus continuer à détourner indéfiniment le regard de son passé colonial et de tout ce qu'il lui a légué, car il s'agit aussi de son avenir. »*

En outre, en refermant la page de ce passé colonial, certains membres de sociétés françaises tendent à politiser les réclamations des immigrés. D'où ces derniers refusent cette tendance.

III.9.4.3. Refus de la politisation de leurs réclamations

Les autorités françaises continuent à prendre à la légère les revendications des sans- papiers et à les politiser. Face à cela, les sans-papiers expliquent clairement qu'ils n'acceptent pas cette tendance telle que le dit Ababacar DIOP (1997 :139) : *« Nous ne pouvons pas accepter que nos existences fassent l'objet de calculs politiques, de manœuvres ayant pour but de tromper l'opinion. »*

En effet, les sans-papiers avaient déjà démontré le bien fondé de leurs revendications. Par conséquent, ils ne comprennent pas pourquoi les autorités françaises échappent à leur trouver des réponses convenables. C'est ainsi qu'ils continuaient leur lutte.

Conclusion

Dans ce chapitre sur les mécanismes de combat pour l'identité d'un immigré africain, les sans-papiers ont adopté des voies différentes pour défendre leur identité.

En effet, après avoir constaté que leurs revendications étaient minimisées, ils ont opté pour l'intensification de leur lutte en saisissant également d'autres autorités supérieures. Cela prouve alors leurs intentions de recourir aux voies pacifiques, donc aux voies non violentes.

CONCLUSION GENERALE

Le problème d'identité des immigrés africains résidant en France est une expérience de pas mal de Noirs africains. Ababacar DIOP, comme tant d'autres ayant vécu cette situation, le traduit dans son ouvrage *Dans la peau d'un sans-papiers.*

Au premier chapitre réservé aux causes de l'émigration, nous avons montré que ce phénomène est lié aux antécédents coloniaux. De plus, il est lié aux différentes causes autres qu'économiques et historiques.

Encore plus, le souci de la métropole de garder une main mise sur ses anciennes colonies ne leur permet pas d'exercer une véritable indépendance économique et politique.

Le deuxième chapitre concerne les problèmes que subit l'Africain dès son arrivée aux portes de Paris jusqu'à d'autres moments qui suivent. Nous avons suffisamment montré le destin de l'émigré africain sur le territoire français. Sur ce, il se retrouve victime de tous les maux et surtout victime de l'histoire coloniale, de la discrimination, de l'injustice et du racisme. Et partout, le gouvernement français y est impliqué de par sa police et de par ses différentes institutions.

Le troisième chapitre concerne les mécanismes de combat utilisés par les sans-papiers africains, victimes de tous les problèmes déjà ciblés.

En effet, eux-mêmes, en collaboration avec ses confrères immigrés, ont opté pour différents mécanismes de combat pour être reconnus comme citoyens français.

Le présent travail montre que l'œuvre d'Ababacar DIOP est non seulement une critique à l'encontre des autorités françaises mais aussi une invitation à la tolérance et un appel à vivre ensemble malgré les différences des uns et des autres. Il est aussi adressé à l'humanité entière comme l'écrit Jean-Paul SARTRE (1948 :75) : *« On écrit pour le lecteur universel, et nous avons vu en effet que l'exigence de l'écrivain s'adresse à l'humanité. »*

N'importe quel lecteur et surtout le lecteur africain se sent lui aussi visé par la position d'Ababacar Diop de dénonciation et de combat pour l'identité de l'immigré africain vivant en France à travers son ouvrage ***Dans la peau d'un sans-papiers.***

Nous estimons alors avoir montré dans ce travail que ***Dans la peau d'un sans-papiers*** démontre les désillusions que rencontrent les immigrés africains dans la société d'accueil et comment ils sont en train de mener un combat commun contre toute forme de discrimination à leur égard et un combat pour leur ancrage dans la société française.

Nous avons encore montré les différentes raisons qui poussent l'Africain à quitter son territoire. Nous avons aussi montré que les problèmes que connait l'immigré africain en France et les différentes désillusions d'un Africain qui considérait la France comme un pays où tout le monde est libre et aisé. De plus, nous avons montré les différentes difficultés que rencontre l'immigré africain dans son dur parcours de son pays d'origine vers la France, ses

problèmes d'intégration en France, son manque d'emploi, son humiliation qui l'amène à penser à des voies de se défendre pour son rétablissement.

En outre, face aux difficultés qui pèsent sur eux, face aux différentes formes d'injustice qu'ils ont connues, les sans-papiers n'ont pas opté des voies violentes au cours de leur combat pour la reconnaissance de leur identité. Cela démontre alors leurs caractères d'humanité, d'amour.

En définitive, le dur parcours de DIOP du Sénégal vers la France et les difficultés qu'il a connues constituent l'exemple des durs parcours des autres Africains qui quittent souvent l'Afrique pour l'Europe. C'est ainsi qu'il parle en faveur de tout immigré africain.

A travers cette même œuvre ***Dans la peau d'un sans-papiers,*** Ababacar DIOP aura atteint son objectif s'il parvient à susciter plusieurs autres analyses et réflexion sur les problèmes d'identité des immigrés en Europe en général et en France en particulier.

Comme son œuvre offre un champ immense au lecteur, d'autres pourraient l'exploiter en traitant d'autres sujets soit pour nous compléter, soit pour mûrir ses thèmes.

Bibliographie

1. Ouvrage de base

DIOP (A.), ***Dans la peau d'un sans-papiers***, Paris, Seuil 1997.

2. Autres ouvrages lus

BESSORA, ***53cm***, Paris, Le serpent à Plumes, 1999.

DIOME (F.), ***Le ventre de l'Atlantique***, Paris, Anne carrière, 2003.

MONTESQUIEU, ***De l'esprit des lois***, Paris, Flammarion ,2002.

MONTESQUIEU, ***Lettres persanes***, Paris, Flammarion, 1964.

NAÏR (S.), ***Lettre à Charles Pasqua, de la part de ceux qui ne sont pas bien nés***, Paris, seuil, 1994.

NAÏR (S.), ***L'immigration expliquée à ma fille***, Paris, seuil, 1999.

OYONO (F.), ***Chemin d'Europe***, Paris, Juliard, 1960.

VOLTAIRE, ***Dictionnaire Philosophique***, Article « Egalité », Paris, Réédition Moland1877.

3. Ouvrages généraux

ALBERT (C.) ***L'immigration dans le roman francophone contemporain***, Paris, Karthala, 2005.

ATTIAS-DONFUT (C.), ***Le destin des étrangers***, Paris, Edition STOCK, 2009.

BLANCHARD (P.), et al. , ***Culture postcoloniale 1961-2006, traces et mémoire coloniale en France,*** Paris, Autrement, 2005.

CESAIRE (A.) ***Nègre je suis, nègre je resterai, entretien avec Françoise Verges***, Paris, Albin Michel, 2005.

FEBVRE (L.), ***Combats pour l'histoire***, Paris, Armand colin, 1992.

GASPARD (F.), ***La fin des immigrés***, Paris, Edition du Seuil, 1985.

La France D'OUTRE-MER (1930-1960), témoignages d'administrateurs et de magistrats, sous la direction de Jean Claudel, Edition Karthala, Paris, 2003.

MARIE (P.), ***Hommes et migrations***, Paris, cité nationale de l'immigration, 2008

SARTRE (J.-P.), ***Qu'est-ce que la littérature ?*** Paris, Gallimard, 1948.

SPEAR (T.), ***La culture française vue d'ici et d'ailleurs***, Paris, maison neuve et la rose, 1980.

VANDENDRIESSCHE (X.), ***Le droit des étrangers***, Paris, Editions Dallot, 1996.

WIHTOL (C.), ***Atlas mondial des migrations***, Paris, Autrement, 2009.

WIHTOL (C.), ***Les immigrés et la politique : cent cinquante ans d'évolution***, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1998.

4. Revues et journaux

Africulture n°97, la marche en héritage, Paris l'Harmattan 2014.

Africultures n°25 février 2000, Tirailleurs en images, Paris l'Harmattan, 2000

Africultures n°72, Diaspora, identité plurielle, Paris, l'Harmattan 2005.

Les Echos, du 20 mars 1966.

Littérature du Sud n° 60, décembre-février, 2006

Notre librairie n°103, octobre-décembre, 1990.

Notre librairie, revue des littératures du Sud, Identités littéraires n°155-156, juillet-décembre 2004.

5. Dictionnaires et encyclopédies

Dictionnaire des identités culturelles de la francophonie, Paris, conseil international de la langue française, 1993.

Encyclopoedia Universalis, France S.A., Paris 1989, volume 11.

6. Les sites internet

http://googleweb light.com

http://www.rfi.fr/tirailleurs.

http://www.diplomatie.gouv.fr/services-aux-citoyens,état et nationalité française

http://www.rfi.fr/hebdo/2015082-société-grève-faim-corps-comme-de protestation

LDH-toulon-net/Gilles-Manceron-affronter-le-passé.html.